

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.fr>
ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER
- Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

25ème Congrès du SNTRS-CGT du mardi 29 novembre à 14 h au vendredi 2 décembre 2005 à 12 h

Au centre de vacances du CAES « Villa Clythia » à Fréjus dans le Var

Edito

Ripostons au mépris

Le gouvernement de Villepin affiche de plus en plus clairement une politique répressive et rétrograde. Répressive sa politique envers les quartiers populaires que l'on camoufle sous le terme de « sensible », discriminatoire sa politique envers les immigrés surtout quand ils sont jeunes et qui relèvent d'un traitement au Kärcher. Antisociale sa politique de logement qui dévoile l'état de misère d'une partie de la population du pays. Discriminatoire sa politique envers les chômeurs coupables de ne pas trouver assez vite du travail, rayés des allocations de chômage, auxquels on dénie même d'être des chômeurs, discriminatoires ses mesures à l'encontre des jeunes qui entrent au travail et auxquels on dénie le droit d'être des travailleurs à part entière. Il fut un temps où l'on appelait cela une politique de classe.

Le projet de budget 2006 témoigne de la même volonté de camouflage. Le budget affecté à la recherche est gonflé par des artifices nouveaux, autorisés par la nouvelle loi organique des lois de finances, la fameuse « LOLF ». Ainsi, une partie des salaires des enseignants chercheurs est injectée dans la somme globale, ce qui n'était pas le cas auparavant. Finalement le compte n'y est pas. Les moyens alloués aux laboratoires vont diminuer et le DG du CNRS n'a pas caché qu'il tentera d'appliquer ce que permet la LOLF : les emplois contre les dotations aux laboratoires. Les 3000 emplois créés ne sont pas tous des titulaires et 200 emplois de contractuels sont instaurés dans les seuls EPST, dont 93 au CNRS. De même, le seul élément de programmation contenu dans l'avant projet de Loi de Programmation de la Recherche montre une stagnation (en fait une régression en euros constants des crédits

récurrents) et un gonflement des financements des agences dont la plus grande partie est en fait absorbée par l'inflation. Le maintien du pouvoir d'achat nécessiterait un accroissement de 4% par an, soit 4 milliards supplémentaires en 5 ans. Les milliards annuels promis n'assureront qu'un niveau constant, pas une progression. De plus, une partie de ces dépenses proviendra de la vente du patrimoine de la nation - argent qui n'existe pas encore et qui ne peut constituer qu'un financement contingent - d'une part et d'exonérations fiscales de l'autre. En revanche, les aides aux entreprises seront bien réelles, sans contrepartie en emploi ou en retour vers la nation.

La crise s'aggrave au CNRS.

Les nominations au CA du CNRS (12 personnes) soulèvent des protestations nombreuses dans notre milieu. Les femmes en sont absentes ce qui s'ajoute à leur quasi absence dans les instances de direction du CNRS et leur surreprésentation parmi les évincés aux concours internes chercheurs du CNRS. Les déclarations de Goulard, ministre de la recherche, devant un journaliste, rapportées par le Monde, relèvent de la misogynie. Par ailleurs, seuls deux syndicalistes ont été nommés contre trois habituellement. En revanche les directeurs des services de recherche des grandes entreprises y sont représentés en force : - Emmanuel Canet Aventis Pharma, Directeur Général de la R&D France Aventis Pharma, et Robert Mahler Président France d'Alstom, au titre du monde du travail, François Guinot Directeur général de BioMérieux-Pierre Fabre, Président de Transgène, Jean-Claude Lehmann Directeur de la Recherche du Groupe Saint-Gobain, Dominique Vernay Directeur technique du groupe Thalès, et Pascal

Viginier, Directeur Recherche & Développement France Télécom pour leur compétence économique. Enfin, dernier camouflet, le gouvernement a nommé Michel Maffesoli, sociologue de son état, qui a dirigé la thèse d'Elisabeth Teissier, astrologue, qui n'est qu'une apologie de l'astrologie et une glorification de l'astrologie. Ces nominations ne sont pas le fait d'une maladresse, mais illustrent une politique de mépris envers les scientifiques, et d'assujettissement renforcé aux grandes entreprises.

Le DG poursuit sa politique de réforme de l'organisation du CNRS. Or cette réforme affaiblit le pouvoir des scientifiques, marginalise les instances démocratiques, impose un mode de gestion qui assujettit les personnels, parcellise le travail et accroît le rendement, introduit un contrôle des personnels et des laboratoires fondé sur la délation. Quand on sait que le tout sera soumis à la rémunération dite au mérite, cela fait froid dans le dos. Peut-on soutenir de telles méthodes, comme le fait la

CFDT afin de maintenir le CNRS ? Ce n'est pas la position du SNTRS, cela ne l'a jamais été.

La responsabilité du SNTRS est importante dans cette période difficile. Il faut expliquer le budget, la loi, la réforme du CNRS et ce que la LOLF va transformer. Il faut convaincre que seule l'action fera reculer le gouvernement. Ce n'est pas une chose aisée dans un contexte de réforme généralisée dont les personnels ont du mal à percevoir toutes les conséquences pour eux. Il faut multiplier les débats avec les personnels notamment dans les administrations déléguées, et lors des regroupements de laboratoires, dire aux personnels qu'il est possible de prendre leurs affaires en main, que nous sommes là pour les y aider. Les actions du 19 novembre pour les services publics et du 23 pour la recherche et l'enseignement supérieur doivent être un succès. Il en va de l'avenir de la recherche, des conditions de travail et des rémunérations de ses personnels.

Annick KIEFFER

Sommaire

Pages 1 et 2	Ripostons au mépris	<i>Par Annick KIEFFER</i>
Pages 3 et 4	Un budget Recherche 2006 manipulé dans le cadre d'une loi inacceptable	
Éléments d'analyse		<i>Par Daniel STEINMETZ et Jean OMNES</i>
Pages 5 à 10	Projet de budget 2006	<i>Par Jean OMNES</i>
Pages 10 à 12	Le projet de loi de programme pour la recherche	<i>Par Michel PIERRE</i>
Un tournant très grave pour la recherche publique		
Pages 12 et 13	Synthèse des Assises CGT de la Recherche	<i>Par Annick KIEFFER</i>
Pages 14 à 16	Réunion du Conseil Scientifique INSERM	<i>Par Jean KISTER</i>
Compte-rendu de l'élue C du SNTRS-CGT		
Page 16	A propos de l'Expertise Collective INSERM	<i>Par Jean KISTER</i>
« troubles des conduites chez l'enfant »		
Pages 17 et 18	Autour de la « fusion » du Département	
Valorisation et transferts de technologie (DVTT)		<i>Par Jean KISTER</i>
Pages 19 à 21	Restructurations	<i>Par Nadine ELIE et Philippe ARSON</i>
Ne restons pas passifs, luttons pour une restructuration du siège du CNRS qui prennent en compte les qualifications et aspirations des personnels		
Page 21	Le SNTRS est intervenu (rémunérations)	
Pages 22 à 27	Lettre de la recherche n°3 UGICT	
Pages 28 à 31	Recherche industrielle UGICT Confédération	
Pages 32 à 34	Conférence Nationale Chercheurs du 21 octobre	<i>Par Michel PIERRE</i>
Page 34	Notre sécu a 60 ans...	
Page 35	Les seniors à la porte... du CAES	<i>Par Denis CLAISSE</i>
Page 36	TRIBUNE LIBRE.. TRIBUNE DE DISCUSSION...	
Renforcer les conditions de la mobilisation et de l'action des retraités du SNTRS		<i>Par Jeannine GRUSELLE</i>
Le capital a choisi la décroissance pour l'Europe		<i>Par Michel PIERRE</i>
CGT : Syndicalisme de classe...		<i>Par Michel GRUSELLE</i>
Technologie et luttes de classes		<i>Par Gilles MERCIER</i>
Message à Sauvons la Recherche		<i>Par Roger BRIOT</i>
L'unité, oui mais par l'action		<i>Par René MALZIEU</i>
Cultivons la paix		<i>Par Guillaume VINCONNEAU</i>
Pôles de compétitivité		<i>Par Catherine BUISSON</i>
Le SNTRS est à un tournant...		<i>Par Philippe BOUYRIES</i>
Pour pouvoir défendre la recherche publique...		<i>Par Jean-Pierre FITOUSSI</i>
Trois camarades nous ont quitté		
Syndicalisme et lutte de classe		<i>Par Michel LEFRANCOIS</i>
Banlieues : les vraies urgences		
Page 50	Cahiers de la paix	<i>Par Jacques TRELLIN</i>
Page 51	Pourquoi l'EDF doit rester 100% publique	
Page 52	Le nouveau mémento SNTRS-CGT	

Un budget Recherche 2006 manipulé dans le cadre d'une loi inacceptable

Éléments d'analyse

Si le gouvernement annonce un milliard de plus pour la recherche, c'est d'abord un milliard en euros courants. Cette manipulation rend très relatif l'effort consacré en 2006 à la recherche fondamentale. Dans le pseudo milliard, rappelons le, il y a :

389 millions pour la recherche publique,
280 millions pour l'ANR et pour OSEO-ANVAR
340 millions de dépenses fiscales.

En quoi consistent les 389 millions d'euros. Il faut d'abord dire, que profitant de la mise en place de la Loi Organique des Lois de Finances, (LOLF), le gouvernement en profite pour modifier le périmètre du calcul.

La recherche publique : Jusqu'en 2005, la loi de finances retenait deux grands agrégats en matière de recherche. Pour le public : la Dépense Intérieure de Recherche Des Administrations, (DIRDA) et pour les entreprises la Dépense Intérieure de Recherche Des Entreprises, (DIRDE). La DIRDA, représente la valeur des recherches exécutées dans les administrations ; elle était de 12,92 milliards en 2003. La même année, la DIRDE valait 21,6 Milliards en 2003. Le ratio entre la somme de la DIRDA et de la DIRDE et le PIB plafonne en France autour de 2,2%.

Dans la DIRDA, le salaire des enseignants chercheurs était compté pour moitié, ce qui correspond à la part statutaire recherche de leur travail, l'autre part étant imputée à l'effort en matière d'enseignement supérieur, les salaires des IATOS était compté au prorata de leur temps de travail consacré à la recherche.

La mise en place de la LOLF bouleverse cette nomenclature et permet de grossières manipulations de la part de nos ministres. Actuellement, l'agrégat retenu pour présenter le budget et pour justifier la pseudo augmentation d'un milliard est basé sur le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur, (MIREs). La MIREs recouvre toutes les missions qu'indique son intitulé. Elle regroupe 13 programmes:

De Robien base sa propagande sur le budget global de la MIREs diminué de ce qui constitue le programme 231, à savoir la vie étudiante. Ainsi dans le Projet de Loi de Finances 2006, (PLF 2006) : on note que les 20,688 milliards de la MIREs diminués de 1, 738 milliards du programme vie étudiante, donne les 18,950 milliards affichés pour 2006 dans le Pacte pour la Recherche. Cela permet deux manipulations : en faisant entrer la totalité des salaires des 133.000 enseignants et IATOS, le budget augmente par rapport à la DIRDA, ce qui fait tout de suite plus chic. Ainsi, pour l'année 2004, en reconstituant le périmètre de la MIREs, le ministère arrive à un budget de 18,205 Milliards au lieu des 13,23 de la DIRDA, qui apparaissent encore dans les archives du site du ministère de la recherche !!!

Mais surtout, c'est la totalité des hausses de salaires liées à l'augmentation du point d'indice qui entre dans les effets d'annonce et qui fait gonfler les hausses pour atteindre le milliard. Cela n'est pas négligeable : 97 millions pour les universités, 40 pour le CNRS etc., pour la seule augmentation de 1,8% entre 2005 et 2006 de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.

Pour ceux qui réclamaient une de l'augmentation en euros constants du budget de la recherche publique, on est donc loin du compte. Les 3000 postes créés le seront à compter du 1er septembre ou du 1er octobre 2006 et n'interviennent que peu dans l'effet d'annonce : 27,8 millions d'euros pour l'ensemble des 1900 postes enseignants et IATOS par exemple. Les labos ne verront qu'à peine 50,3 Millions, largement consommés par la fin de la réalisation des très grands instruments comme Soleil.

L'ANR : L'argent supplémentaire qui sera versé à l'Agence Nationale de la Recherche, 240 millions, et à OSEO-ANVAR, 40 millions, sera ponctionné sur le montant des privatisations. Outre le caractère scandaleux de ce bradage des entreprises publiques et des effets dévastateurs de l'ANR sur les organismes et les universités, comment ne pas penser que ces sommes ne pourront pas être pérennes si elles ne dépendent pas de l'impôt.

Les mesures fiscales : Plus curieuses sont les informations que l'on peut tirer du PLF sur l'origine des 340 millions consacrés aux mesures fiscales. Contrairement à ce que l'on pourrait penser ce n'est pas la hausse du Crédit Impôt Recherche qui l'explique : celui-ci passera « seulement » de 730 à 760 millions entre 2005 et 2006. Cette faible augmentation est elle due à un moindre effort de R&D des entreprises ? Pour justifier ces 340 millions d'augmentation, il faut explorer l'ensemble de la dizaine de mesures fiscales proposées aux entreprises dans le cadre de la MIREs, y compris celles contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal. Ainsi, il est prévu en plus de 2005 : 50 millions pour exonérer les bénéficiaires des entreprises participant aux pôles de compétitivité, 100 millions au titre des dons aux établissements publics de recherche ou aux petites entreprises innovantes, 80 millions au titre des dons, et jusqu'à 20 millions d'exonération sur les salaires des jeunes travaillant pendant les congés universitaires ! Que dire de toutes ces mesures, sinon qu'un certain nombre d'entre elles ont été votées récemment et seront probablement très sous-utilisées. On retombe ici dans le mirage des effets d'annonce, celui qui avait déjà été utilisé par Claudie Haigneré lors de la création des fondations créditées en 2004 de 150 millions d'euros de déduction fiscales , non encore totalement utilisés à ce jour.

Pour les emplois en général, seul le coût des emplois d'enseignants et d'IATOS apparaît de façon encore identifiable dans le programme 150. Déjà les salaires et charges

des 4400 moniteurs, ATER, prof des arts et métiers etc. ont été transférés du budget de l'État vers celui des universités : 180 M€ (de salaire + charges et taxes) quittent le titre 2 (dépense de personnel) pour passer au titre 3 (subvention pour charges de service public). Pour ce qui concerne les EPST, seuls sont indiqués des plafonds

d'emplois. Le ministre a rappelé, dans sa conférence de presse que la LOLF permet de nouvelles marges de manœuvre en ce qui concerne la fongibilité des crédits : traduisez que les emplois pourront être transformés en crédits. La plupart des 1100 emplois annoncés sont identifiés dans le PLF et présentés dans le tableau suivant.

	titulaires		Contractuels
	Chercheurs	ITA	
CNRS	40	160	93
INSERM	30	110	36
INRIA	52	88	36
INED		1	
CEMAGREF	5	14	3
INRA	21	101	28
IRD		10	
LCPC	2	8	1
INRETS	5	8	3
Total EPST	155	500	200
CEA Civil			60
BRGM			8
CIRAD			15
IFREMER			7
Mines + Telecom	45		
All			20
Post-doc			100

Autorisations maximales de création

- (1) : Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire
- Programme 231 : Vie étudiante
- Programme 194 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- Programme 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources
- Programme 193 : Recherche spatiale
- Programme 172 : Orientation et pilotage de la recherche
- Programme 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions
- Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie
- Programme 192 : Recherche industrielle
- Programme 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat*
- Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)
- Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique
- Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricole.

Daniel STEINMETZ et
Jean OMNES

Projet de budget 2006

A.E. = Autorisations d'engagement ; C.P. = Crédits de paiement

Crédits (en euros)							
	Reperes		2 005	2 006	Différence		
CNRS	Progr. 194	A.E.	2 285 508 537	2 216 373 051	-	69 135 486 -3,02	
		C.P.	2 289 113 778	2 216 373 051	-	72 740 727 -3,18	
		Post Doc	11 517 739				
		Total C.P.		2 300 631 517	2 216 373 051	-	84 258 466 -3,66
INSERM	Progr. 194	A.E.	475 197 617	464 283 017	-	10 914 600 -2,30	
		C.P.	478 214 867	464 283 017	-	13 931 850 -2,91	
		Post Doc	2 478 059				
		Total C.P.		480 692 926	464 283 017	-	16 409 909 -3,41
INRIA	Progr. 194	A.E.	122 133 168	125 686 251		3 553 083 2,91	
		C.P.	122 133 168	125 686 251		3 553 083 2,91	
		Post Doc	2 094 134				
		Total C.P.		124 227 302	125 686 251		1 458 949 1,17
INED	Progr. 194	A.E.	15 247 019	14 133 813	-	1 113 206 -7,30	
		C.P.	15 247 019	14 133 813	-	1 113 206 -7,30	
		Post Doc	34 902				
		Total C.P.		15 281 921	14 133 813	-	1 148 108 -7,51
INRETS LCPC	Progr. 190	A.E.	102 435 511	103 314 230		878 719 0,86	
		C.P.	102 435 511	103 314 230		878 719 0,86	
		Post Doc					
		Total C.P.		102 435 511	103 314 230		878 719 0,86
INRA	Progr. 187	A.E.	589 063 072	574 829 229	-	14 233 843 -2,42	
		C.P.	590 517 730	574 829 229	-	15 688 501 -2,66	
	Progr. 142	A.E.	2 910 718	2 830 718	-	80 000 -2,75	
		C.P.	2 910 718	2 985 718		75 000 2,58	
	Progr. 172	Post Doc	2 557 723				
		Total C.P.		595 986 171	577 814 947	-	18 171 224 -3,05
	Cemagref	Progr. 187	A.E.	44 595 168	44 945 343		350 175 0,79
			C.P.	44 604 668	44 945 343		340 675 0,76
Post Doc			314 120				
Progr. 142		A.E.	5 143 482	5 143 482		- 0,00	
		C.P.	5 143 482	5 143 482		- 0,00	
		Total C.P.		50 062 270	50 088 825		26 555 0,05
IRD	Progr. 187	A.E.	168 953 043	175 309 494		6 356 451 3,76	
		C.P.	169 731 043	175 309 494		5 578 451 3,29	
	Progr. 172	Post Doc	125 229				
		Total C.P.		169 856 272	175 309 494		5 453 222 3,21

Crédits (en euros)						
	Repères		2 005	2 006	Différence	
CIRAD	Progr. 187	A.E.	119 346 547	124 295 503	4 948 956	4,15
		C.P.	119 462 047	124 295 503	4 833 456	4,05
	Progr. 172	Post Doc	125 229			
	Total C.P.		119 587 276	124 295 503	4 708 227	3,94
Ifremer	Progr. 187	A.E.	158 277 456	161 279 315	3 001 859	1,90
		C.P.	158 277 456	161 279 315	3 001 859	1,90
	Progr. 172	Post Doc	83 486			
	Total C.P.		158 360 942	161 279 315	2 918 373	1,84
CEA	Progr. 194	A.E.	475 601 791	455 373 125	- 20 228 666	-4,25
		C.P.	475 901 070	455 373 125	- 20 527 945	-4,31
		Post Doc	1 753 209			
	Progr. 188	A.E.	419 397 530	451 635 030	32 237 500	7,69
		C.P.	419 397 530	452 483 530	33 086 000	7,89
	Prog. 191	A.E.	35 000 000	35 000 000	-	0,00
		C.P.	35 000 000	35 000 000	-	0,00
	Total C.P.		932 051 809	942 856 655	10 804 846	1,16
ANVAR	Progr. 192	A.E.	42 942 000	43 000 000	58 000	0,14
		C.P.	42 942 000	43 000 000	58 000	0,14
Cité des Sciences	Progr. 186	A.E.	89 106 349	90 606 349	1 500 000	1,68
		C.P.	87 606 349	90 606 349	3 000 000	3,42
BRGM	Progr. 187	A.E.	54 018 391	56 126 691	2 108 300	3,90
		C.P.	54 069 041	56 126 691	2 057 650	3,81
	Progr. 172	Post Doc	41 743			
	Progr. 153	A.E.	920 000	?		
		C.P.	604 000	?		
	Progr. 174	A.E.		2 262 000		
		C.P.		2 262 000		
	Progr. 181	A.E.	4 400 000	?		
C.P.		4 400 000	?			
CNES	Progr. 193	A.E.	516 425 851	526 600 000	10 174 149	1,97
		C.P.	516 425 851	526 600 000	10 174 149	1,97
IRSN	Progr. 189	A.E.	236 779 000	236 779 000	-	0,00
		C.P.	236 779 000	236 779 000	-	0,00

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

ANVAR : Agence pour la Valorisation de la Recherche

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Projet de budget 2006

Emplois

En équivalents temps pleins			
	2 005	2 006	Différ.
CNRS	32 110	32 191	81
Titulaires	25 681		
Non Titul. ou Inoccupés	6 430		
INSERM	7 111	7 181	70
Titulaires	5 160		
Non Titul. ou Inoccupés	1 951		
INRIA	2 861	2 944	83
Titulaires	1 031		
Non Titul. ou Inoccupés	1 830		
INED	228	227	- 1
Titulaires	144		
Non Titul. ou Inoccupés	84		
INRETS et LCPC	1 921	1 948	27
Titulaires**	1 685		
Non Titul. ou Inoccupés	236		
INRA	10 100	10 139	39
Titulaires	8 268		
Non Titul. ou Inoccupés	1 832		
Cemagref	947	953	6
Titulaires	650		
Non Titul. ou Inoccupés	297		
IRD	2 211	2 213	3
Titulaires	1 530		
Non Titul. ou Inoccupés	681		
CIRAD	1 817	1 821	4
Ifremer	1 455	1 457	2
CEA	11 456	11 476	20
ANVAR	477	477	-
Cité des Sciences	917	917	-
BRGM	838	840	2
CNES	2 454	2 439	- 15
IRSN	1 624	1 624	-

* LCPC : 666, INRETS : 525 et CSTB : 730

** Titulaires ou personnels permanents. LCPC : 571, INRETS : 525, CSTB : 689

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

ANVAR : Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Programme 194 : crédits par actions

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	2005	2006	Différence	2005	2006	Différence
Action 01	1 081 254 436	1 051 649 137	- 29 605 299	1 072 563 645	1 051 649 137	- 20 914 508
Action 02	461 110 378	455 857 100	- 5 253 278	460 743 978	455 857 100	- 4 886 878
Action 03	514 559 557	490 835 516	- 23 724 041	514 559 557	490 835 516	- 23 724 041
Action 04	309 275 736	296 401 642	- 12 874 094	309 275 736	296 401 642	- 12 874 094
Action 05	273 568 933	264 774 904	- 8 794 029	273 568 933	264 774 904	- 8 794 029
Action 06	290 203 152	277 508 521	- 12 694 631	290 203 152	277 508 521	- 12 694 631
Action 07	55 858 418	52 803 739	- 3 054 679	55 858 418	52 803 739	- 3 054 679
Action 08	50 629 982	48 828 391	- 1 801 591	50 629 982	48 828 391	- 1 801 591
Action 09	175 506 130	200 107 000	24 600 870	175 501 000	200 107 000	24 606 000
Action 10	479 264 671	462 883 324	- 16 381 347	481 536 990	462 883 324	- 18 653 666
TOTAL	3 691 231 393	3 601 649 274	- 89 582 119	3 684 441 391	3 601 649 274	- 82 792 117
Intitulé des actions						
Action 01 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé						
Action 02 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies						
Action 03 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur						
Action 04 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies						
Action 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement						
Action 06 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société						
Action 07 : Recherches interdisciplinaires et transversales						
Action 08 : Information scientifique et technique						
Action 09 : Très grandes infrastructures de recherche						
Action 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche						

Ressources hors subventions d'Etat (en 2005)

Organisme	Ressources propres	Subventions, dotations hors budget d'Etat	Total
CNRS	280 798 000	60 059 000	340 857 000
INSERM	41 850 000	35 734 000	77 584 000
INRIA	18 845 000	4 827 000	23 672 000
IRD	1 317 000	12 575 000	13 892 000
INED	405 000	330 000	735 000
Cemagref	15 509 000	1 628 000	17 137 000
INRA	110 945 000	1 790 000	112 735 000
INRETS, LCPC	?	?	?
CEA	66 140 000	123 300 000	189 440 000
BRGM	31 900 000		31 900 000
CIRAD	60 445 000	778 000	61 223 000
IFREMER	29 887 000		29 887 000
CNES	607 139 000	9 488 000	616 627 000
IRSN	40 556 000		40 556 000

Budget 2006

Enseignement Supérieur et Recherche Universitaire					
Repères		2 005	2 006	Différence	
	A.E.	9 228 962 631	9 936 066 129	707 103 498	7,66
Progr.	C.P.	9 210 141 631	10 125 235 936	915 094 305	9,94
150	Fonds Concours A.E.	32 900 000			
	Fonds Concours C.P.	60 300 000			
	Total C.P.	9 303 341 631	10 125 235 936	915 094 305	9,84
Dont Recherche Universitaire					
Repères		2 005	2 006	Différence	
Action 06	A.E.	697 950 039	784 118 286	86 168 247	12,35
	C.P.	697 087 032	784 587 240	87 500 208	12,55
Action 07	A.E.	367 821 914	413 204 045	45 382 131	12,34
	C.P.	368 353 452	413 492 879	45 139 427	12,25
Action 08	A.E.	383 515 622	429 786 019	46 270 397	12,06
	C.P.	384 439 138	430 287 850	45 848 712	11,93
Action 09	A.E.	1 262 966	1 262 966	-	0,00
	C.P.	1 262 966	1 262 966	-	0,00
Action 10	A.E.	106 137 030	119 247 142	13 110 112	12,35
	C.P.	106 404 531	119 392 500	12 987 969	12,21
Action 11	A.E.	825 229 176	925 237 480	100 008 304	12,12
	C.P.	825 938 638	925 622 995	99 684 357	12,07
Action 12	A.E.	169 485 833	176 311 966	6 826 133	4,03
	C.P.	171 333 472	174 521 704	3 188 232	1,86
Total	A.E.	2 551 402 580	2 849 167 904	297 765 324	11,67
	C.P.	2 554 819 229	2 849 168 134	294 348 905	11,52

Intitulé des actions (recherche)

Action 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
 Action 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
 Action 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
 Action 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
 Action 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
 Action 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
 Action 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

Projet de budget 2006

Emplois universités

En équivalents temps pleins (titulaires et non titulaires)			
Catégories	2 005	2 006	Différence
Enseignants 1er degré	404	447	43
Enseignants 2ème degré	13 433	13 467	34
Enseignants stagiaires	2 814	2 814	-
Enseignants Chercheurs et assimilés	66 323	62 561	- 3 762
Personnel d'accompagnement et de suivi des étudiants	35	36	1
Personnel d'encadrement	1 881	1 957	76
Personnel administratif, technique et de service	47 309	47 657	348
Personnel des bibliothèques et des musées	4 377	4 377	-
Total	136 576	133 316	- 3 260

dont Emplois recherche universitaire (2006)

Par action	Total	Enseignant	IATOS
Action 06			-
Action 06	11 328	9 313	2 015
Action 07	5 609	4 018	1 591
Action 08	5 426	3 888	1 538
Action 09			
Action 10	1 654	886	768
Action 11	12 897	9 088	3 809
Action 12	806	169	637
Total	37 720	27 362	10 358

Ces tableaux incluent les emplois créés au 1.9. 2006 :
1079 Enseignants chercheurs
797 IATOS

Intitulé des actions (recherche)

Action 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

Action 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Action 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Action 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

Action 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

Action 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

Action 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

Le projet de loi de programme pour la recherche :

Un tournant très grave pour la recherche publique

BRS numéro 407

L'avant-projet de loi pour la recherche vient d'être transmis au Conseil Economique et Social pour avis et le projet de budget 2006 pour la recherche est maintenant connu. Ces documents indiquent sans ambiguïté que le gouvernement lance une profonde transformation de la recherche publique. Les EPST perdraient leur rôle prépondérant dans la conduite de la recherche publique. **Le pilotage sera effectué par un dispositif double** : d'une part des Agences distribueront des moyens sur contrats (ANR, AII), système qui sera complété par les interventions des Col-

lectivités locales ; d'autre part la gestion scientifique des laboratoires des EPST et des Universités dépendra de Pôles régionaux (Pôles de Compétitivité et Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur ou PRES). Le gouvernement se débarrasse ainsi de l'influence des Instances scientifiques représentatives (Comité National, Commissions Scientifiques de l'INSERM) et des travailleurs scientifiques dans le pilotage de la recherche. En même temps, le gouvernement s'efforce, à sa manière, d'améliorer la coordination des équipes des différents

établissements sur le terrain et répond au nouveau rôle des Collectivités territoriales dans la recherche qui découle de la décentralisation et de la politique de l'Union Européenne. La place est libre à tous les niveaux pour les experts choisis par les dirigeants politiques et économiques : ANR, AII, Agence d'Évaluation, Pôles de Compétitivité créés de manière complètement opaque, et sans doute bientôt les PRES de type Établissements Publics de Coopération Scientifiques (ou EPCS) et encore plus les PRES de type fondations privées appelés Campus. **Derrière ces Agences et ces Pôles, sous couvert de « l'excellence », ce sont les dirigeants des entreprises, le Capital, qui sont mis en situation de dominer l'appareil de recherche.**

La démolition des EPST

Les EPST (CNRS, INSERM, INRA...) vont avoir une place réduite et à plus long terme pourraient devenir de **simples agences de moyens pour coordonner quelques actions prioritaires d'envergure nationale.** Leurs crédits d'État récurrents sont appelés à diminuer sérieusement. La subvention publique aux EPST baissera (sauf pour l'INRIA) en 2006 en euros courants du fait des changements de la fiscalité (-3% pour le CNRS, -2,3% pour l'INSERM). De plus, les dépenses d'infrastructures et de personnel augmentent. Même si d'autres ressources augmentent, il faut s'attendre en moyenne à une baisse des dotations des Unités. **Une grande partie des moyens financiers sera dorénavant principalement attribuée par les Agences.** L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dispose pour 2006 de 590 millions d'euros de crédits de paiement et de 800 millions d'euros de possibilité d'engagement de crédits soit bien plus que les crédits de fonctionnement du CNRS. De plus, **les Unités de recherche des EPST s'inscriront sans doute progressivement dans les structures locales dites Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, PRES,** qui recevront des subventions et pourront embaucher des personnels. Les personnels des EPST pourront être mis à disposition des PRES.

La réforme Larouturrou au CNRS vise à adapter l'Organisation au nouveau rôle que le gouvernement veut lui faire jouer : **structuration régionale pour tenir compte de la mise en place des Pôles, réduction du rôle des Départements scientifiques et du Comité National** pour que la direction générale puisse mettre en œuvre la politique gouvernementale sans que la communauté scientifique puisse s'y opposer. Les affrontements internes au niveau de la direction tendent à masquer le fonds de la réforme et en même temps traduisent les contradictions générées par la réforme. Les personnels, notamment les administratifs, sont des pions déplacés sans égard. Tout cela accentue l'affaiblissement du CNRS.

Vers une nouvelle structuration de l'Enseignement Supérieur

La création des PRES va vraisemblablement affecter le fonctionnement de l'Enseignement Supérieur. Les PRES associeront les équipes de recherche des divers partenaires (Universités, CNRS,...) qui auront été labellisées par l'Agence de l'Évaluation de la Recherche (AER) et qui auront été acceptées par les direction des PRES. La plu-

part des Écoles Doctorales et les Masters de recherche seront naturellement associés à ces équipes puisque étudiants, doctorants et enseignants concernés travailleront dans les équipes des PRES. C'est une partie des enseignants des PRES qui bénéficieront des indemnités d'encadrement doctoral, des décharges d'enseignement, etc. Les PRES qui auront un statut d'EPCS et pour quelques-uns un statut de fondation privée, les Campus thématiques, (qui pourront être dirigés par une entreprise) recevront de toute évidence des moyens significatifs pour la recherche : plateaux techniques, aides de l'ANR ou du Ministère à commencer par 300 millions d'euros en 2006... **Les enseignants qui ne travailleront pas dans les équipes du PRES auront de grosses difficultés pour faire de la recherche, ils ne bénéficieront pas des diverses indemnités prévues par la loi et seront probablement affectés à la formation des étudiants dans le « Collège Universitaire »** (post bac jusqu'à la licence) voire dans les masters sans lien fort avec la recherche. Les petites Universités sans structures de recherche seraient marginalisées. Leurs étudiants pourront difficilement accéder aux masters et aux doctorats liés aux PRES.

La démocratie est balayée

Le gouvernement engage une politique à l'égard des agents non statutaires et statutaires pour qu'ils mettent en œuvre ses choix sans rechigner. **La liberté de recherche ne sera autorisée que dans le cadre des priorités.** Les Agences et Pôles n'auront pas d'instances représentatives de la communauté concernée qu'il s'agisse de l'ANR, de l'Agence d'Évaluation ou des divers Pôles. Ce sera le **règne des experts** qui seront désignés par le gouvernement ou par les directions d'Agences et de Pôles. La création des Pôles de Compétitivité s'est faite dans la clandestinité. **La constitution des PRES pourrait bien se faire sans véritable débat, sans processus démocratique.**

Le gouvernement veut des personnels à la botte

Des milliers de CDD vont accompagner les contrats de l'ANR et de l'AII. Des centaines de CDD seront créés en 2006 dans les EPST et sans doute aussi des centaines de CDD seront créés dans les pôles de compétitivité ou les PRES. Quand on est précaire, il est difficile de contester les choix scientifiques de ceux qui dirigent à tous les niveaux. En plus, quand le contrat est terminé les personnes sont jetées. On peut alors lancer d'autres contrats avec d'autres personnes et ainsi de suite.

Les recrutements de chercheurs vont être fléchés dès 2006 sur les Pôles de compétitivité et autres opérations prioritaires. En plus, le nombre de postes de titulaires dans les EPST est faible par rapport aux 3000 postes annoncés. Par exemple pour le CNRS : 160 ITA et 40 chercheurs. Les autres postes budgétaires attribués au CNRS vont servir à l'embauche de contractuels : 93 postes plus quelques dizaines pour les post-docs. Et il n'est même pas sûr que tous les postes seront utilisés pour l'embauche de personnels. En effet, la mise en place de la LOLF (nouvelle loi de finance), qui est un outil redoutable, permet aux directions d'établissements d'utiliser sous forme de crédits aux labos l'argent correspondant aux postes. Cela s'appelle la fongibilité !

Le salaire dit au mérite se précise : les nouveaux Maîtres de Conférence n'obtiendront de décharge d'enseignement que dans le cadre des Pôles et les indemnités d'encadrement doctoral seront réservées à ceux qui travaillent dans des Pôles. 150 enseignants-chercheurs ou chercheurs par an pourront obtenir des bourses Descartes (60% de rémunération en plus pendant 5ans !). Plus fort que la Direction de l'INSERM qui a été pionnière avec les contrats d'interface qui représentent une augmentation de l'ordre de 33% pendant 5 ans. Gageons qu'il faudra être sur un site d'excellence. Les chercheurs peuvent aussi obtenir une prime pédagogique s'ils participent à l'enseignement, dans l'avenir sans doute plus facilement dans les PRES. Le gouvernement et les directions d'établissements pourront jouer aussi avec l'Indemnité Spécifique pour Fonctions d'Intérêt Collectif (ISFIC) dont la ligne budgétaire augmente de 68% dans le projet de budget 2006 et qui peut atteindre 18000 euros par an pour une personne ! Certaines Fonctions vont devenir très attractives.

Pour obtenir des moyens de travail corrects les chercheurs et leurs équipes devront sans doute intégrer des Pôles. Ils seront aussi mieux placés pour obtenir des contrats des Agences. Dans les fiches annexées au projet de loi, le gouvernement prévoit que les chercheurs devront participer à des degrés variables à l'enseignement à des taux fixés par la direction de l'établissement universitaire ! Ce serait le début de la fusion des corps de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

Pour les ITA, il n'est pas prévu de nouvelles mesures en dehors éventuellement de la modulation de la prime de recherche. Il est probable qu'il faudra mieux aussi se trouver dans un Pôle. **Rien n'est prévu pour revaloriser les salaires et reconnaître les qualifications**

Non à cette transformation de la recherche publique

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se mobiliser contre cette transformation de la recherche publique. Cette réforme n'est bonne ni pour les personnels ni pour la recherche. C'est l'individualisme qui est encouragé au détriment des démarches collectives. Les relations humaines dans les laboratoires deviendraient détestables. Il y aurait un gaspillage financier et humain considérable. Le gouvernement s'en moque. Les personnels doivent être au service des industriels.

Le SNTRS-CGT avance des propositions pour un autre système de recherche. Les réformes doivent s'appuyer sur le développement des EPST et des Universités sur la base :

- d'un accroissement du financement récurrent, le financement sur contrats devant rester minoritaire.
- du développement d'emplois de titulaires et de la résorption de la précarité.
- d'une revalorisation des salaires et d'une véritable reconnaissance des qualifications.
- du respect de la démocratie.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à participer aux Assemblées d'information et de débats que les syndicats organiseront sur les sites de recherche. Il propose aux autres syndicats et à SLR d'organiser une action d'envergure nationale contre ce projet de loi vers la mi-novembre.

Michel PIERRE

Synthèse des Assises CGT de la Recherche

Les secondes Assises de la recherche, organisées le 18 octobre 2005 par le pôle recherche confédéral et par l'Ugict ont été consacrées au thème « Recherche fondamentale, industrie, pôles de compétitivité : quelles cohérences territoriales ? ». La journée a été organisée autour de trois sujets introduits par des camarades de la recherche publique, de la recherche industrielle, des finances, de conseils économiques et sociaux régionaux :

- *les pôles de compétitivité : démocratie, relations public-privé, moyens de financement ;*
- quelles cohérences territoriales ? L'aménagement du territoire ;
- quel dynamisme industriel ? Quelle politique industrielle créatrice durablement d'emplois ?

Les pôles de compétitivité

Ils forment l'une des pièces maîtresses du dispositif de recherche mis en place par le gouvernement en dehors de la loi pour la recherche. Ils sont organisés selon un principe d'association de laboratoires publics appartenant à des universités, des EPST ou des EPIC et des entreprises sur un programme de recherche commun. Cela traduit une conception « pipe line » de la recherche avec en entrée l'enseignement supérieur et la recherche publique et en

sortie l'innovation industrielle.

Le dispositif repose sur des cadeaux fiscaux à hauteur sur trois ans de 300 M€ d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises concernées : exonération à 100% de l'impôt sur les revenus ou de l'impôt sur les sociétés les trois premières années et à 50% les deux années suivantes, une exonération totale de l'imposition forfaitaire annuelle sur 5 ans minimum et une exonération, non compensée par l'état (il s'agit donc d'un transfert vers les ménages), de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant cinq ans, sur délibération des collectivités locales. Les exonérations sociales (de 50% pour les PME, 25% pour les autres) concernent les cotisations dues par l'employeur au titre des assurances sociales, des allocations familiales, des accidents du travail, des maladies professionnelles pendant 6 ans maximum. 30 M€ sont prévus au budget de l'état pour compenser ces exonérations.

67 pôles ont été créés dont 15 pôles d'envergure internationale. L'exemple de Thalès, qui participe à 6 de ces pôles, est éloquent. Le groupe se désengage des *Composants* et diminue le financement de la *Recherche Matériel* qui a servi de support à l'implantation sur le site de l'école Polytechnique, mais nécessite le plus d'investissements lourds. Or ces créations se déroulent dans un contexte de

baisse globale de l'autofinancement de la R&D du groupe ; d'un désengagement de l'état des études amont (Direction Générale de l'Armement) et baisse les moyens des laboratoires universitaires, les poussant ainsi à coopérer avec le privé ; enfin d'externalisation de secteurs technologiques tels que Thalès Laser Diodes ou Optronix d'Alcatel. Au final, il s'agit d'un marché de dupes et d'une externalisation de la recherche du groupe Thalès.

Les pôles sont des outils de remodelage fondés sur une logique d'incitation et de sélectivité et traduisent une vision utilitariste. Il s'agit pour les entreprises d'une structure susceptible de capter l'argent et le savoir publics, des parts de marchés, non de finalités sociales, industrielles ou culturelles, moins encore de véritable politique nationale industrielle. Les interventions ont insisté sur l'importance de préserver l'indépendance de la recherche publique dont la première mission est de faire émerger les concepts et les méthodes qui permettront les développements et les avancées de demain. Pour cela il faut du temps et des hommes qui travaillent dans la durée ; c'est le sens du statut de titulaires. Toutefois, la recherche industrielle a aussi besoin de liberté. Sinon elle s'assèche et ne peut plus éclairer les stratégies des entreprises. De plus, les pôles s'attaquent à la démocratie. A la régulation menée par la communauté scientifique se substitue un pouvoir dont ils sont exclus. Les choix sont effectués dans l'opacité, l'évaluation n'est pas sérieuse. Les conséquences pour la vie des laboratoires sont importantes, les discussions sur les orientations de recherche seront profondément bouleversées. Quel moyens, quel avenir pour les laboratoires qui seront en dehors des pôles ? Enfin, aucune contrepartie en termes de retour à la nation n'est exigée des entreprises. C'est pourquoi les camarades des CESR ont insisté sur la nécessité de l'évaluation a priori et a posteriori dès lors que les financements publics ou des exonérations fiscales ou sociales sont requis.

Une question soulevée lors de ces assises mais peu débattues est celle de la Propriété Intellectuelle. On désigne ainsi l'ensemble des connaissances théoriques ou pratiques susceptibles d'être échangées et juridiquement déterminées. La mainmise des industriels sur son exploitation est un des enjeux principaux de ces « partenariats ». Ils sont réglés par le contrat. On voit bien qu'il s'agit là d'une appropriation privé de biens considérés (pas toujours matériels) jusqu'alors comme publics. La circulation et les échanges sur lesquels est fondé l'activité de recherche sont ici directement touchés.

Dans les pôles, la CGT devra mobiliser pour que les travailleurs puissent peser sur les lieux où se prendront les décisions au travers de leurs représentants dans les branches professionnelles et dans les comités d'entreprise. Il faudra faire travailler ensemble les syndicats d'entreprises et centres de recherche participant à un même pôle.

Cohérences territoriales

L'autonomie des universités constitue une pièce complémentaire de ce dispositif de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les dernières dispositions parachèvent un processus amorcé par les lois Faure de 1968, et renforcé par la contractualisation sur la base de projets d'établissements initiée par Allègre en 1988. Couplée à la mise en place de la Loi Organique régissant les

Lois de Finances (LOLF), elle fera primer le contrat sur la loi, grâce à une évaluation technocratique basée sur les sanctions.

Les régions jouent désormais un rôle décisionnel important sur le plan territorial, ce qui n'est pas sans effet sur la cohérence nationale. Elles aussi tentent de structurer la recherche autour d'interfaces entre l'industrie les laboratoires publics, autour des pôles de compétitivité notamment. Les conseils régionaux dressent des états des lieux de la recherche industrielle et publique au niveau localisé.

Or les pôles de compétitivité traduisent une vision réductrice du développement. Leur but, la rentabilité financière, ne garantit pas de création d'emplois. Ils sont souvent des réponses « bricolées » qui risquent de déstructurer la cohérence nationale (exemple le pôle Qualimed) et mettent en avant des produits. La synergie CEA-EDF par exemple tend à disparaître.

La CGT doit revendiquer le statut unique de travailleur salarié, exiger le contrôle des aides publiques et agir pour que les organisations syndicales soient intégrées dans les lieux de décisions concernant les pôles. Ce sont les conditions d'une cohérence territoriale et professionnelle. Les pôles doivent être transformés en pôles de développement équilibré et solidaire. Les salariés des PME sous-traitantes pourraient par exemple voter aux élections professionnelles communes et des comités interentreprises être constitués. D'une manière générale les pouvoirs publics doivent garder la maîtrise du développement.

Quel dynamisme industriel ?

La recherche publique, comme la recherche-développement et plus généralement la recherche industrielle souffrent en France de moyens insuffisants. Leur développement doit échapper à la logique du marché à court terme et de la rentabilité. La CGT a avancé l'idée de programmes mobilisateurs comme outil d'intervention étatique pour structurer la recherche industrielle et assurer la pérennité de l'emploi dans le pays.

Chez Renault par exemple les budgets R&D stagnent. La recherche appliquée tend à être abandonnée au profit de solutions ou d'innovations rentables. A EDF, tous les nouveaux projets doivent calculer l'apport financier escompté pour l'entreprise. On fait ainsi de plus en plus d'ingénierie. EDF perd son avance en matière de sûreté nucléaire qu'elle avait acquise dans les années quatre-vingt. Il faut des projets industriels solides, mais aussi montrer aux salariés que la recherche fondamentale est nécessaire et interagit avec la recherche industrielle.

La CGT s'oppose aux pôles de compétitivité : c'est une mauvaise réponse à une vraie question, celle de l'articulation entre la recherche publique et la recherche industrielle. La CGT doit réfléchir aux formes d'intervention dans les comités d'entreprise comme dans les conseils de laboratoires et être en situation de disposer des informations dans les comités de pilotage des pôles pour mobiliser les salariés.

Annick KIEFFER

(1) *Ou de l'Agence Nationale de la Recherche, autre outil de pilotage de la recherche, dans laquelle les entreprises sont également présentes ou encore l'Agence de l'Innovation Industrielle.*

Réunion du Conseil Scientifique de l'INSERM de juin 2005 *Compte-rendu de l'élue C du SNTRS-CGT*

Les résultats du CS étant maintenant affichés *in live* sur le site web de l'Inserm, ils ne seront pas répétés ici (voir aussi dans le « SNTRS Infos INSERM » n°2 du 10 juillet 2005). Voici plutôt quelques considérations sur le fonctionnement du CS.

Rappel des missions du CS selon les textes réglementaires (Article 11 du décret n° 83-975 du 10 novembre 1983) :

Art. 11. - Le conseil scientifique est l'instance de réflexion et de proposition de l'institut en matière de politique scientifique. Il étudie la situation et les perspectives de développement dans le domaine de la recherche biomédicale et dans celui de la santé. Il contribue à l'élaboration de la politique scientifique, notamment en établissant un rapport périodique de conjoncture et de prospective.

Il coordonne l'activité des commissions scientifiques spécialisées et des intercommissions et peut être saisi par le directeur général de dossiers qui leur ont été soumis.

Il est consulté par le directeur général sur :

1o La création, la modification et la suppression des unités de recherche de l'institut, après avis des commissions scientifiques spécialisées ;

2o La nomination des directeurs des unités de recherche, le renouvellement de leurs fonctions ou la décision d'y mettre fin après avis des commissions scientifiques spécialisées ;

3o La politique de recrutement des personnels chercheurs ;

4o Les lignes directrices des actions de valorisation, d'information et de formation de l'Institut ;

5o La création de filiales et les prises de participation.

Il peut être consulté par le conseil d'administration ou le directeur général sur toute question relevant de la compétence de l'institut.

Il est informé de l'activité des services communs.

Rôle du CS

La principale caractéristique de l'actuel CS est de ne pas vouloir s'impliquer dans la définition de la politique scientifique de l'Inserm. Aucun rapport de conjoncture et de prospective n'a plus été rédigé depuis plus de 5 ans. C'est laisser le champ libre à un très petit nombre de personnes à savoir le DG et son CORES. Le CS se cantonne donc à l'évaluation et se comporte en super commission non spécialisée. C'est ce qui l'a amené à refaire le travail de certaines CSS dans le passé. Heureusement cette année les relations CS-CSS sont arrivées à un équilibre et l'information du CS par les comités de liaison a été bien faite. Les classements des CSS n'ont pas été fortement modifiés. Tout ce temps passé à faire ou refaire l'évaluation est inutilement perdu puisque le DG crée la quasi-totalité des formations candidates.

Déontologie : des dérives importantes cette année dont certains élus ne sont pas exemptes. Certains membres du CS sont très rigoureux en ce qui concerne les

conflits d'intérêts. Par exemple le vice-président (D. Hémon) n'a participé à aucune évaluation des labos de son IFR, alors que d'autres ont été plus laxistes, allant jusqu'à intervenir en délégation permanente à propos de leur site.

Critères d'évaluation et interventions des représentants de l'administration

Les CSS se sont plaintes que des représentants de plus en plus nombreux de diverses administrations participent aux comités de visite et noient l'évaluation scientifique des commissionnaires dans des considérations de lobbies locaux difficilement compréhensibles en sessions plénières. Au CS, ce sont les interventions insistantes de la représentante du DES (département de l'évaluation scientifique) qui influent sur les auditions. Une sévère réprimande a même été infligée au CS pour ne pas utiliser les nouveaux outils bibliométriques de l'administration ! Le choix et le poids relatif des critères d'évaluation sont ainsi modifiés.

Disparition des thèmes de recherche

Après 3 années de fonctionnement du CS et même sans rapport de conjoncture, on réalise que des disciplines passent à la trappe, comme l'hématologie ou la virologie. L'endocrinologie est l'exemple de la discipline maltraitée à l'interface de plusieurs commissions. Dans ce cas précis le DG envisage un financement par crédits incitatifs. Le manque de crédits récurrents pendant plusieurs années a fragilisé des secteurs qui disparaissent s'il n'existe pas de financements possibles par les associations caritatives ou les industriels. Manifestement l'Inserm n'a plus les moyens ou la volonté de maintenir un front uni des connaissances. S'il faut abandonner des champs thématiques cela ne doit pas se faire au hasard mais suivant des choix raisonnés et clairement exprimés. Au-delà des disciplines il y a les pathologies et surtout les patients. C'est au CS à réfléchir à ces questions et à proposer des choix au DG. Mais il ne le fait pas !

Créations d'unités

Le CS a auditionné les candidats à la direction des unités sauf, 6 demandes suivant ainsi l'avis des CSS

Comme d'habitude C. Bréchet annonce les créations d'unités le dernier jour du CS en fonction de sa connaissance du budget 2006. Une liste complémentaire sera publiée lorsque le budget sera définitivement connu fin septembre. Après avoir annoncé au début du CS un choix plus réduit pour cette année, le DG décide finalement la création de presque tous les labos candidats.

Les demandes d'unités plurithématiques sont toutes de très haut niveau de qualité : 5 sont absolument remarquables (A+) et toutes les autres sont excellentes (A) à des degrés divers qui serviront d'échelle pour le niveau de financement par l'Inserm.

Le DG annonce la création de 28 des 35 unités monothématiques postulantes dont 2 UNIT-M et 4 ESPRI

(financement pour moitié par la région). Parmi les unités qui ne sont pas créées dans ce premier lot certaines seront partiellement financées de sorte qu'on a encore un effet d'essaimage des crédits et que beaucoup de labos n'auront qu'un label Inserm !

Évaluation des CDR

J. L. Martin, président du CS a systématiquement refusé qu'une délégation du CS se rende sur les différents sites candidats, malgré ma demande répétée et relayée par plusieurs membres du CS. La visite trop rapide donc superficielle par les CSS a engendré des frustrations dans les laboratoires. Certaines équipes n'ont pas été évaluées cette année ni l'année dernière. Plus grave, **les équipes de CDR sont créées sans entrer dans le processus d'évaluation nationale et comparative**. Pour les CDR non créés, les équipes évaluées A+ ou A seront créées et financées pendant un an et demi en attendant la maturation du projet de centre. C'est un exemple d'évaluation à deux vitesses où certains échappent à l'évaluation nationale et comparative ! **Les critères ne sont pas les mêmes pour toutes les équipes** selon qu'elles appartiennent à un CDR ou qu'elles sont unités monothématiques.

CDR Cochin : l'évaluation de ce CDR, créé il y a 4 ans, aurait pu servir d'exemple pour les nouvelles demandes à un moment où aucune règle n'existe encore. Ceci aurait été possible si notre proposition d'inversion du calendrier d'auditions avait été retenue (CDR Cochin avant celle des CDR en création). Or le président du CS, J.L. Martin s'y est toujours formellement opposé. Plusieurs membres du CS auraient voulu que le CDR Cochin soit mis en compétition avec les autres demandes. C. Brechot a refusé car il s'agit d'un examen quadriennal.

En début de séance je me suis adressée au DG et aux autres membres du conseil pour les informer que le SNTRS-CGT avait déposé une requête en référé concernant la présence des experts extérieurs dans les délibérations du CS et l'utilisation de l'anglais. J'ai rappelé que l'expertise internationale est un usage commun de la recherche par l'évaluation des résultats sur la forme des publications dans les revues internationales. La participation des experts à l'évaluation des structures est pratiquée depuis longtemps à l'INSERM dans les comités de visite sur site. Si le CS avait choisi de visiter les CDR, il n'y aurait pas eu de problème pour intégrer les experts dans les comités de visite. La méthode choisie de faire participer les experts extérieurs à l'intégralité du travail d'évaluation des CDR y compris l'évaluation comparative et le classement est, pour nous, contraire aux textes statutaires.

J'ai rappelé que l'anglais est aujourd'hui la langue internationale de communication scientifique dans le domaine biomédicale. C'est un fait. Néanmoins, l'évaluation des CDR n'est pas uniquement une évaluation scientifique mais aussi une réflexion stratégique demandant une discussion fine difficile à faire dans une langue autre que sa langue maternelle. De plus les fonctionnaires français ont obligation d'utiliser la langue française dans les instances statutaires.

C. Bréchet a été incapable d'apporter une réponse sur le fond de mon intervention. Plusieurs membres du CS m'ont fait part de leur approbation, malheureusement hors séance. Les élus SGEN ont annoncé qu'ils parleraient

uniquement en français au cours des délibérations du CS, suivis par les élus du SNIRS. Les élus SNCS ont soutenu la présence des experts extérieurs et l'usage de l'anglais.

Experts étrangers : seuls les experts allemands ont accepté de participer à l'évaluation. Ils trouvent notre système de recherche complexe mais pas plus que le leur et nos règles de fonctionnement particulièrement instables et variables d'une année à l'autre.

Chaque CDR est évalué pendant 3 heures environ. D'abord le candidat directeur et les directeurs adjoints sont auditionnés. Ensuite 4 sessions en parallèle étudient les thèmes : plates-formes, formation, transfert et entretien avec le porteur de projet. Disfonctionnement : avant la discussion générale en session plénière du CS des comptes-rendus des sous-groupes sont faits sauf pour celui qui réunissait les porteurs du projet, le président et le vice-président du CS et les experts extérieurs. Les extérieurs assistent et participent à l'intégralité des travaux d'évaluation, aux décisions de création ou de non création, au classement, qui sont tous réalisés par la méthode du consensus. Le vote, formel, est reporté au lendemain en absence des experts.

Comme nous l'avions anticipé, l'usage de l'anglais a abouti à un appauvrissement des débats. Habituellement ce sont toujours les mêmes membres du CS qui s'expriment librement et abondamment en séance ! En anglais ce groupe est encore plus limité. Et ce ne sont pas forcément les plus compétents qui s'expriment le mieux en anglais. Et même si « un directeur d'unité qui ne sait pas s'exprimer en anglais est à rééduquer » selon le DG, la qualité des débats s'en ressent. D'ailleurs lorsqu'une discussion devient plus pointue on bascule au français. Même les personnalités reconnues comme Axel Kahn ont recours au français pour répondre très finement aux questions. La nécessité d'une traduction pour nos collègues allemands ralentit alors la discussion et l'épuise car tout le monde perd le fil.

L'ensemble des projets de CDR proposés est très immature. Celui de Bichat est le plus convaincant et sera soutenu à titre d'encouragement pour tous les autres présents et à venir ! La valeur ajoutée de créer des CDR au plan organisationnel comme au plan scientifique n'est pas démontrée.

Les CDR n'apportent pas de simplification mais au contraire ils ajoutent une couche supplémentaire aux structures déjà nombreuses (unités d'organismes, équipes universitaires, IFR, etc.)

ITA

Au cours de l'évaluation des unités le travail des ITA n'est pas pris en compte. Seuls les chercheurs sont cités.

Les ITA préfèrent travailler sur les plateaux techniques au détriment des équipes de recherche qui sont de plus en plus démunies de personnels techniques. CB déplore la situation mais en fait, il l'encourage par les créations de postes et les (rares) promotions réservées aux plateaux techniques.

Orientations : le DG voudrait supprimer l'évaluation des dossiers très bons ou pas bons du tout, faire confiance aux investigateurs reconnus, en un mot leur donner un blanc-seing !!

Création d'un Haut Comité d'Évaluation : C. Bréchet y est hostile et propose un regroupement Inserm+CNRS-SDV+INRA.

Les relations INSERM CNRS sont très mauvaises et génèrent des difficultés inutiles pour les laboratoires et les personnels comme des non créations de structures pour défaut d'accord ou des refus de recrutements ou d'affectations pour les chercheurs et les ITA.

Conclusion : Les instances d'évaluation de l'INSERM (CS et CSS) se sont de plus en plus éloignées de leurs mis-

sions sous la pression du DG C. Bréchet. Cette dérive est orchestrée au CS par le président J.L. Martin. Elle est facilitée par l'absence d'un véritable front des élus du personnel. Le SNTRS-CGT continuera à s'opposer à cette politique et à faire des propositions aux autres syndicats pour défendre la démocratie et les intérêts du personnel de l'INSERM.

(1) : A noter que le BN INSERM du SNCS a pris une position claire contre la présence des experts et l'usage de l'anglais au CS INSERM dans une « lettre ouverte au DG » du 12 avril 2005 !

Jean KISTER

A propos de l'Expertise Collective INSERM sur les « troubles des conduites chez l'enfant »

L'INSERM a rendu publique, jeudi 22 septembre, une Expertise Collective intitulée « *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent* ». Le but de cette étude était « *d'améliorer le dépistage, la prévention et la prise en charge* » de ce trouble.

Le SNTRS CGT dénonce cette entreprise qui, sous couvert de scientificité, et en usant des deniers de l'État, préconise « *un repérage des perturbations du comportement dès la crèche et l'école maternelle* ». Ces « *troubles des conduites* » seraient précurseurs de la délinquance juvénile. Il dénonce la médicalisation, assortie de préconisations de santé publique, de comportements reconnus comme normaux, par les experts eux-mêmes, jusqu'à l'âge de 4 ans.

Il dénonce l'imposture qui consiste à assimiler des troubles définis de façon purement symptomatique à un phénomène social, celui de la délinquance, en s'appuyant sur des classifications comportementalistes anglo-saxonnes qui font débat dans la communauté psychiatrique, et ceci sans aucune analyse du contexte socio-économique. L'étude ne prend nullement en compte la violence sociale (précarité, chômage, pauvreté,...), dans l'émergence de la délinquance. On croyait pourtant révolues les théories médicales déterministes de la fin du 19^e siècle. Il dénonce le risque de stigmatisation que pourrait introduire ce dépistage et les dérives qu'il est susceptible d'induire dans un cadre politique démagogique de « *prévention de la délinquance* ». Il s'inquiète des effets produits sur les parents et sur les personnels en charge de la petite enfance par la médiatisation de cette expertise, en termes de médicalisation et de prise

en charge thérapeutique abusive, notamment de recours aux psychotropes. L'expertise indique en effet que « *des traitements qui ont une action anti-agressive* » peuvent être proposés dès la petite enfance.

Le SNTRS CGT fait appel aux organismes et associations de défense de l'enfance et de l'adolescence pour qu'il se saisissent de ce dossier.

Alors que la délinquance est un problème social, des forces dans la société veulent la médicaliser afin d'en faire un problème uniquement individuel. Ce dont ont besoin avant tout les enfants et adolescents qui sont en difficulté ce sont des structures où travaillent en commun, pédopsychiatres, psychologues, éducateurs.

Le SNTRS CGT tient à faire remarquer la concomitance de la parution de cette Expertise avec des idées émanant de certains hauts fonctionnaires de la police nationale (document révélé par le « *Canard Enchaîné* » du 28.09.05) qui déplorent « *qu'aucune action n'ait été expérimentée à ce jour auprès des enfants qui présentent un comportement prédictif de délinquance dès la crèche, la maternelle ou l'école primaire* ». Il rappelle également que le ministre Nicolas Sarkozy s'est engagé devant plusieurs milliers de policiers réunis en congrès à Paris, en septembre dernier, à mettre en œuvre des mesures pour améliorer cette prévention.

Le SNTRS CGT s'inquiète de l'usage qui pourrait être fait de cette publication d'apparence scientifique dans le cadre du durcissement actuel de la politique sécuritaire et de répression du gouvernement (criminalisation de

l'action politique des lycéens et de l'action syndicale, stigmatisation accrue et expulsions des immigrés). Notre société est en danger, si elle n'a d'autres solutions à proposer à ses enfants que des dressages de comportements et des camisoles chimiques. Il n'est pas admissible que l'INSERM cautionne une étude à la vision aussi simpliste et réductrice. **Le SNTRS CGT alerte, à ce titre, les organisations de défense des droits de l'homme.**

En fait, il existe une tendance claire à favoriser la « *biologisation* » des troubles psychologiques et un retour dangereux aux conceptions réductionnistes qui rappellent des heures noires et nous, les travailleurs scientifiques, ne devons plus servir de caution.

En tant que syndicat de travailleurs scientifiques, le SNTRS CGT tient à exprimer son indignation devant la manière dont ont été sélectionnés les « experts » requis pour mener cette expertise. L'émotion considérable provoquée par les conclusions de cette étude pose la question de la détermination des thèmes de l'expertise et des critères de choix des « experts ». Il n'est pas admissible que d'autres courants de pensée plus représentatifs de la communauté scientifique n'aient pas été associés à l'expertise. Cette partialité n'est pas à nos yeux compatible avec les exigences d'une démarche scientifique. Les modalités de l'expertise collective à l'INSERM doivent être revues, il en va de la crédibilité de l'Institut. Le SNTRS CGT déplore que l'INSERM ait couvert cette expertise en tant qu'acteur institutionnel.

Jean KISTER

Autour de la « fusion » du Département Valorisation et Transferts de Technologie (DVTT) de l'Inserm dans la filiale privée « Inserm Transfert »

Le dernier **Conseil d'Administration de l'Inserm du 12 octobre 2005** a voté la disparition du Département de Valorisation de l'Inserm (DVTT) et sa « fusion » au sein de la filiale privée « Inserm Transfert SA » (vote 4 Contre : SNTRS CGT 1, SNCS – FSU 1, SGEN – CFDT 2 ; 2 Absentions : SNIRS – CGC 2). Ce point avait déjà été vu lors du **CTPC de l'Inserm du 28 septembre 2005** avec le vote final suivant : 10 Pour (administration), 10 Contre (l'ensemble des représentants des personnels : 3 SNTRS CGT, 3 SNCS, 2 SGEN, 1 CFTC, 1 SNIRS CGC).

Un des points essentiels de ce dossier est **l'avenir des personnels actuels du DVTT** (environ 25 personnes) auxquels la direction propose un **détachement dans la filiale privée** dans des conditions qui ne leur semblent pas acceptables. **2 Assemblées Générales** ont eu lieu avant et après le CTPC du 28 septembre, réunissant une vingtaine d'agents du DVTT et les organisations syndicales. **Les personnels du DVTT ont rédigé une « lettre » au Directeur Général** ainsi qu'aux membres du CTPC et du CA INSERM (voir lettre jointe en annexe). **Ils étaient présents devant la salle** de ces 2 réunions pour distribuer cette lettre (une vingtaine de personnes formant un « comité d'accueil »). Après le vote au CTPC du 28 septembre, les **organisations syndicales ont envoyé une lettre au Directeur Général** demandant une **rencontre sur l'avenir des personnels du DVTT** avec lui-même, le Secrétaire Général, le PDG d'Inserm Transfert, la chargée de mission Inserm, et les organisations syndicales. Depuis ce CA du 12 octobre, la **section SNTRS du siège** a envoyé une lettre à la DRH proposant un **plan de reconversion pour les personnels du DVTT** qui ne souhaiteraient pas être détachés dans la filiale Inserm Transfert. L'action syndicale continue tant au plan du siège, afin d'aider les personnels dans leurs démarches, qu'au plan plus général pour faire connaître les enjeux de ces décisions lourdes de conséquences, tant pour la maîtrise de la propriété intellectuelle des chercheurs de l'Inserm que pour une réelle politique de valorisation répondant aux besoins du pays. D'autant plus qu'il est probable que l'Inserm soit encore une fois « pionnière » dans ce domaine. En effet, l'Inserm est le seul EPST à entièrement privatiser la gestion de sa propriété intellectuelle et sa valorisation, mais **d'autres organismes pourraient suivre la même démarche comme cela semble en discussion au CNRS !**

Le Directeur Général de l'Inserm a indiqué que c'est le « comité de valorisation » de l'Inserm (comité où siègent en majorité des représentants des entreprises !) qui a « suggéré » cette fusion du DVTT dans Inserm-Transfert, proposition qui aurait ensuite été validée par le cabinet de la ministre Haighneré, puis pour des raisons de changement de gouvernement, les choses ont pris du retard ... ! Il a insisté pour faire l'éloge du travail des personnels du DVTT (quand on veut liquider un service on commence souvent par leur dire qu'ils sont excellents !). Bréchet a annoncé que **l'Inserm verserait une subvention exceptionnelle d'1 Million d'euros en 2006** à la filiale privée

Inserm-Transfert, cette somme irait ensuite en décroissance progressive (900KE en 2007, 800 KE en 2008, 600 KE en 2009, 250 KE en 2010 soit quand même 3,55 Millions d'euros en 4 ans !!).

Je suis intervenu pour rappeler en premier les inquiétudes légitimes des personnels du DVTT qui étaient présents à l'entrée de la salle du CA, lesquelles ont été précisées dans la lettre qu'ils ont remis aux administrateurs. J'ai fait **3 demandes précises** :

1) **qu'elle urgence à voter aujourd'hui cette fusion** qui ferait que l'Inserm serait ainsi le seul EPST à entièrement filialiser sa valorisation ? En effet, le 13 octobre, soit le lendemain de ce CA, le Ministre de la Recherche va présenter le projet de loi « Pacte pour la Recherche » au Conseil Économique et Social (CES), dans lequel il est beaucoup question de ce problème de transfert entre recherche fondamentale et innovation, avec un certain nombre de propositions concrètes avancées. Il me semble surprenant que l'Inserm prenne une décision si importante de disparition de son service interne de valorisation pour le transférer à une filiale privée juste la veille du début des débats sur la nouvelle loi de la recherche ! Je demande donc **le report du vote de cette fusion**.

2) **Quelle maîtrise pour l'Inserm**, en particulier pour ses personnels chercheurs et techniques qui sont à l'origine par leurs travaux des découvertes et brevets pouvant être ensuite valorisés ? Dans le document soumis au CA, les chercheurs et les équipes sont présentés comme les **« futurs « clients »** de la filiale Inserm-Transfert, laquelle décidera elle-même si telle ou telle découverte pourra faire l'objet d'une demande de brevet, après une « étude de marché » et selon ses propres critères de rentabilité ! Pour nous, si l'Inserm, avec cette filiale, se met à faire les mêmes choix de développement de valorisation que les grands groupes pharmaceutiques, lesquels n'hésitent pas à bloquer de nombreuses découvertes parce qu'ils les jugent non rentables à court terme même si elles répondent à des vrais besoins de santé, le risque est grand que **l'Inserm abandonne ses missions de service public !**

Ce d'autant plus que dans les structures prévues de cette filiale, il n'est jamais question ni du Conseil d'Administration ni du Conseil Scientifique de l'Inserm !! Si la filiale Inserm-Transfert appartient bien à 99,9% à l'Inserm, il est indispensable que le CA Inserm, principal actionnaire, soit informé, débattre et vote les résultats, les choix stratégiques, de cette filiale, et ce régulièrement ! C'est pourquoi je demande que **le CA Inserm soit convoqué une à deux fois par an sur le fonctionnement de cette filiale**. De plus, je demande qu'au **Conseil Stratégique d'Inserm-Transfert**, il y ait non pas seulement un membre nommé du CA Inserm (comme prévu dans le document), mais **2 représentants du CA dont au moins un élu des personnels !**

3) je demande que le **CA soutienne la demande des organisations syndicales et des personnels du DVTT** pour que se tienne rapidement une « table ronde » de

négociations (DG et SG Inserm, PDG d'Inserm-Transfert, syndicats) sur les **conditions de détachements et de travail dans la filiale Inserm-Transfert**, car nous pensons que les propositions actuelles de la Direction Générale ne sont pas satisfaisantes, nous demandons aussi qu'un **véritable plan de reclassement** soit mis en place pour les personnels du DVTT qui ne voudront pas aller dans la filiale.

le Secrétaire Général, **Douchin**, a redit, comme au CTPC, qu'il n'y avait **« rien à négocier »**, que les personnels avaient un choix **« personnel »** à faire et qu'effectivement, aller en détachement dans une filiale privée comportait des avantages mais aussi des inconvénients. Il était hors de question de demander à la filiale privée Inserm-Transfert d'appliquer des **« avantages »** de la Fonction Publique !

Meunier, Président du CA du CNRS, trouve intéressant ce projet de **« qualité »**. Il indique que lui-même pense

aussi à un rapprochement entre la filiale **« Fist »** et le service de valorisation du CNRS. Pour lui, si on n'aide pas la création d'entreprises de valorisation en France, elles se créeront ailleurs !

La **Directrice de la Recherche**, Mme Giacobino, a déclaré que ce projet était une **« piste intéressante »**, bien qu'il **reste des points à préciser**, en particulier concernant les coopérations avec les CHU. Elle s'interroge aussi sur l'**équilibre entre « filiale privée » et missions de service public** et insiste sur les choix éthiques à maintenir. Elle précise que la **question de la composition des différents comités de cette filiale n'est pas réglée** à ce jour. En conclusion, au nom du Ministère de la recherche, elle s'est déclarée **favorable** au principe de fusion du DVTT dans la filiale **sous réserve que des réponses soient apportées à ses questions pour le prochain CA Inserm du 15 décembre 2005 !**

Jean KISTER

ANNEXE : Lettre des personnels du DVTT distribuée devant le CTPC et le CA INSERM

Paris, le 23 septembre 2005

Monsieur le Directeur Général de l'Inserm,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,
Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Technique Paritaire Central,
Mesdames, Messieurs les Membres du Comité d'Orientation Stratégique de Valorisation,

Le 31 mai dernier nous vous faisons part de nos inquiétudes face à la mise en place de la fusion Inserm-Transfert/DVTT.

Depuis notre dernier courrier, de nombreuses réunions de travail ont été organisées entre les différents pôles du DVTT et Cécile Tharaud ; la Direction Générale Inserm-Transfert et la DRH Inserm ayant été partie prenante à certaines d'entre elles. Le personnel DVTT s'est impliqué dans l'organisation de cette fusion en répondant aux demandes d'informations de Cécile Tharaud et en émettant des propositions d'évolution de ses activités au quotidien.

Néanmoins, à ce jour, nombreuses sont les personnes, parmi lesquelles des cadres spécialisés, sont encore très réservés sur leur détachement auprès d'Inserm-Transfert.

Cette position s'explique par :

nos inquiétudes quant à la **continuité de la mission d'intérêt général de l'Inserm**. En effet, la stratégie de valorisation de la nouvelle entité, telle qu'elle nous a été présentée, repose notamment sur la définition de priorités (valeur économique du projet difficile à évaluer à un stade précoce, dynamique régionale, ...). Par contre les objectifs ne nous semblent pas clairement définis. S'agit-il de rechercher une rentabilité à court terme ou tendre vers un objectif de création de valeur à long terme, comme nous pensons qu'un organisme national de recherche en santé doit le faire ?

l'organisation proposée de la nouvelle structure. En effet, celle-ci ne valorise pas les compétences d'ingénierie de la valorisation existantes au sein du DVTT, pourtant reconnues par nos partenaires français et étrangers. Par ailleurs, elle ne fait pas ressortir les interactions entre les deux entités actuelles alors que celles-ci nous sont encore présentées comme une des raisons d'être de la fusion.

l'absence d'engagement de la part d'Inserm-Transfert quant au **maintien des métiers actuellement exercés par les personnels du DVTT** indispensable au transfert de technologies ne souhaitant pas intégrer la filiale qu'il s'agisse des fonctions de cadres (brevet, contrat, transfert de technologie) ou d'assistantat. En effet, comme déjà indiqué dans notre courrier en date du 31 mai 2005, notre Département fonctionne à flux tendu et la disparition de postes entraînera des conséquences négatives sur le bon déroulement de nos missions et sur la continuité de nos fonctions au sein de la nouvelle organisation.

le statut des personnels détachés. La décision récente de la Direction Générale de l'Inserm d'inscrire le détachement des personnels du DVTT dans un cadre réglementaire différent de celui proposé jusqu'ici, impose désormais aux agents concernés de procéder à terme à un choix entre fonction publique et secteur privé.

En conclusion, le projet d'intégration des personnels du DVTT dans Inserm –Transfert tel qu'il nous est actuellement proposé, nous semble préjudiciable tant d'un point de vue personnel que pour la continuité d'activités de valorisation de qualité. De plus, le choix d'une organisation expérimentale, risquant d'affaiblir le positionnement de la valorisation de l'Inserm, nous semble préoccupant à l'heure où la France mise sur l'innovation par la recherche (Pôles de compétitivité, ANR, ANI...).

Nous vous remercions de votre attention,

Le personnel du DVTT (hors direction)

Copie : Madame Cécile THARAUD (Chargée de Mission auprès de la Direction Générale de l'INSERM)

Ne restons pas passifs, luttons pour une restructuration du siège qui prenne en compte les qualifications et aspirations des personnels !

Voilà ce qu'on nous a dit...

Au fil des réunions : AG des personnels du siège, rencontres direction/organisations syndicales, première réunion de la commission de suivi de la mobilité des personnels du siège, il y a loin de la coupe aux lèvres en ce qui concerne la transparence annoncée.

Mise à part une présentation idéalisée de la nouvelle D S G, sur papier glacé, le flou perdure quant au contenu réel des fonctions et au nombre précis des postes proposés.

De fait, les deux AG d'information des 8 et 9 septembre ont pour but d'amener les personnels du siège à candidater en grand nombre, car sans candidat comment faire un véritable « casting » ? Il faut que tout le monde postule pour faire le tri et créer un marché du travail interne...

Si les compteurs indiquent des milliers de consultations sur Noémi, à peine une centaine de candidatures concernant moins de 79 agents sont déposées au 15 septembre ! Nombreux sont ceux qui attendent de pouvoir consulter l'ensemble des postes offerts plutôt que de se précipiter, et de faire un choix qu'ils pourraient regretter ensuite. Cela inquiète la direction du CNRS, et bloque un processus de restructuration engagé à la hussarde.

De nombreuses questions se posent et les réponses apportées ne rassurent personne !

Les services « impactés » par la réorganisation sont : les Départements Scientifiques (DS), la Direction des relations avec l'enseignement supérieur (DRES), la Direction des études et programmation (DEP).

Si les instituts nationaux sont maintenus (INSU, IN2-P3), il est difficile de savoir quels seront leurs champs de compétence professionnels... Pour la DR 28 (IN2P3), la réflexion est en cours. Si une décision de déconcentration était finalement prise, elle n'interviendrait pas avant 2007.

Si le risque existe, de subir plusieurs candidatures rejetées, pour certains agents, il sera très marginal. En cas de difficulté, la cellule d'accompagnement, à ce jour encore peu sollicitée est là pour aider les agents à surmonter leurs difficultés, pour « accompagner les personnels dans leur démarche de mobilité », mais en aucun cas ce ne sera une « agence de placement ».

Un budget formation de 50 000 Euros est prévu pour aider les agents à s'adapter à leur nouveau poste lors de la prise de fonction.

Les candidatures de la dernière campagne Noémi, restées sans réponse, et dont les postes figurent dans la nouvelle campagne Noémi, ne sont pas annulées, leur réaffichage avait été décidé, pour des raisons de délai d'affichage trop court, (au moins 15 jours)?

« Il ne faut pas s'interdire d'oser » postuler à des emplois de 2 niveaux de corps supérieurs (d'AJT en AI, de T en IE) !

Chaque candidature sera examinée individuellement, et il sera tenu compte de l'expérience professionnelle acquise sans préjuger des corps d'origine. Cet examen se fera en 3 étapes : premier tri à réception des candidatures, et choix des candidats à auditionner, puis après des entretiens individuels avec les candidats, un deuxième tri qui établirait les candidats retenus pour les fonctions à pourvoir. Chaque candidat sera informé tout le long de la procédure, pour éviter d'attendre inutilement et rebondir en postulant sur un autre poste. Pour plus d'équité, ce sera une équipe de trois personnes (avec si possible le DS et le DSA) dont un responsable des Ressources Humaines, sinon le chef de service d'accueil. Toute candidature inappropriée donc refusée sera accompagnée des motifs du refus.

Trois campagnes Noémi sont prévues, une qui devrait se clôturer fin septembre concernant l'affichage en cours, avec prise de fonctions au 1^{er} janvier 2006, une deuxième au 15 octobre, et une troisième fin octobre dont les affichages seront complétés au fil du recensement des besoins, à consulter donc jusqu'à la fin, et dont les prises de fonctions sont prévues en septembre 2006.

Une précision de détail : un agent du siège dont la fonction n'existera plus en 2006 et qui aura trouvé une affectation dans un laboratoire dans le cadre de la deuxième vague de Noémi pourra prendre ses fonctions au 1^{er} janvier 2006 (et non le 1^{er} septembre).

La foire aux questions (FAQ) est ouverte, alimentée, et actualisée régulièrement, accessible aux seuls personnels du Campus Michel Ange.

Les agents qui n'auront postulé à aucune Noémi seront contactés et conseillés au mieux par leur hiérarchie.

De nombreux points posent question...

- Comment postuler sur les fonctions quand les responsables hiérarchiques ne sont pas encore connus ?
- Combien de personnes devront quitter le siège à la suite de la restructuration ?
- De quels niveaux sont les postes « en moins » : on nous dit « très peu », mais aucun chiffre n'est avancé.
- Les profils trop détaillés rebutent certains personnels craignant de ne pas être à la hauteur, au contraire, des profils trop génériques rebutent d'autres, parce que trop flous.

La règle des 3 ans obtient une réponse contradictoire...

Un agent, ayant pris ses nouvelles fonctions, devra-t-il

rester en poste 3 ans avant de pouvoir effectuer une nouvelle mobilité ?

Devant les personnels réunis en assemblée générale, Liliane Flabbée nous a déclaré que cette procédure particulière nécessitait une certaine souplesse : « le projet n'est pas parfait, il faut s'accorder le droit à l'erreur, et dans ce cadre la règle des 3 ans pour effectuer une nouvelle mobilité ne sera pas appliquée. Des règles de fonctionnement plus souples permettront l'examen au cas par cas, en cas de difficulté. »

Or, pendant la commission mobilité, la direction s'affiche très en retrait et déclare que l'on ne peut permettre à un agent de remettre en cause au bout de 2 ou 3 mois une mobilité non réussie, nous avions mal compris, il s'agissait de la possibilité de postuler à cette campagne Noémi ! « Ces postes affichés en Noémi sont de véritables affectations à traiter avec sérieux, sinon on court le risque que ni la hiérarchie de l'agent muté, ni l'agent muté ne s'impliqueront vraiment ».

Du point de vue du SNTRS

Le SNTRS dénonce la méthode qui consiste à réorganiser les services sans débat avec les personnels, à créer un marché du travail interne au CNRS qui met les personnels en concurrence les uns avec les autres et les oblige à chercher eux-mêmes des solutions. Les tâches, les fonctions sont définies en dehors d'eux, leur sont imposées. **Toutes les conditions sont réunies pour que les personnels n'investissent pas dans leur travail, et pour créer des tensions inutiles dans les services concernés.**

La direction ne s'engage en rien, n'apporte aucune nouvelle information, s'inquiète de statistiques peu significatives, et n'est pas en mesure d'apporter des réponses à des questions centrales telles que celle du nombre d'agents dont les postes seront touchés par les restructurations à venir mais aussi des corps et métiers concernés, et de leur possibilité de reconversion voire d'affectation dans les nouvelles fonctions affichées : combien de postes en AJT, T, AI, IE et IR existent-ils au siège ?

Certains agents ont vu leur demande de mobilité refusée, et doivent rester en poste jusqu'à la fin de l'année, pour assurer leur travail, même s'ils ne savent pas ce qu'ils feront et où ils seront en 2006.

Cette D S G semble être une structure lourde, très rigide, avec des fonctions bien définies, il s'agit plus d'une réorganisation que d'un allègement de structures administratives.

Nous sommes très méfiants en ce qui concerne ce projet de « RH rénovée », prétendue plus performante, plus proches des agents, au regard des difficultés rencontrées pour assurer la défense des collègues, du peu de respect de leurs droits, face à une hiérarchie peu soucieuse des statuts, quand certains services des ressources humaines se placent délibérément du côté de la hiérarchie, sans aucune distance ni réserve.

Le SNTRS s'adressera aux services de la délégation chaque fois qu'il sera sollicité pour aider à résoudre au mieux la situation d'un agent mis en difficulté par sa hiérarchie.

Du côté des personnels du siège, il est à craindre qu'au fil des jours la hiérarchie, avec le soutien de la cellule d'accompagnement, soit de plus en plus pressante à les convaincre de faire acte de candidature.

Si les agents continuent à ne pas se porter candidats, même sollicités sur des emplois de niveau supérieur de 1 ou 2 corps au-dessus... Pourquoi alors ne pas organiser des concours internes affectés ? Après tout, un agent de niveau T qui doit s'investir totalement pour assurer un poste d'IE, mérite bien d'être promu en IE, tout comme un agent de niveau AJT occupant des fonctions de niveau T. Car au rythme où vont les choses, la Direction aura bien du mal à tenir son calendrier et à mettre en place la nouvelle organisation dès le 1^{er} janvier 2006.

Nous sommes loin du tableau idyllique dessiné par la direction du CNRS qui semble s'autosatisfaire des bonnes conditions dans lesquelles se déroule cette opération... Pourtant, cela ne semble pas être le cas, dans le vécu quotidien des agents du siège qui subissent l'angoisse de ne pas savoir ce qu'ils vont devenir, avec une pression hiérarchique souvent stressante, dans une ambiance de travail délétère où chacun se méfie et doute de son avenir professionnel (carrière et prime).

Le SNTRS-CGT s'opposera à toute tentative de pression ou contrainte à la mobilité des personnels du siège. Ce n'est pas aux agents de trouver un poste, mais à l'administration qui décide de se restructurer d'être force de proposition. Tout agent dont le poste est « impacté » par la restructuration doit recevoir des propositions en rapport avec ses aptitudes et compétences.

VOUS AVEZ LE DROIT de choisir votre mobilité et de refuser celle que l'on voudrait vous imposer !

- Il n'y a pas d'obligation d'informer votre hiérarchie de votre démarche de mobilité,

- Aucune instance paritaire n'intervient pour donner son avis sur le choix des candidats sur les fonctions affichées, seuls le directeur de laboratoire ou le chef de service décide. Le recours contre le refus d'un directeur est possible comme contre toute décision administrative les CAP peuvent être saisies.

- Les personnels touchés par la restructuration du siège relèvent du cas d'une mobilité non volontaire, contrairement au scénario proposé par la direction du CNRS.

Cela implique l'application de l'article 240 qui stipule :

- Que vous devez être avisés officiellement (lettre recommandée individuelle) par le Directeur Général du projet de mutation,
- Qu'à compter de cette date de notification vous disposez d'un an pour trouver une affectation sur un poste vacant dans ou hors du CNRS,
- Que le CNRS est tenu de vous proposer pendant le même délai d'un an au moins trois postes requérant une compétence de même nature ou d'une nature voisine de l'emploi occupé auparavant.
- La commission administrative paritaire est informée des projets de mutation,
- Les agents dont la qualification professionnelle ne correspondrait pas aux emplois communiqués, recevront sur leur demande une affectation dont la durée ne pourra excéder un an, en vue d'assurer leur réorientation professionnelle (ils peuvent alors demander à bénéficier d'un contrat de formation).
- Le délai d'une année doit être considéré comme un minimum, les propositions faites par l'administration doivent l'être 2 mois au moins avant la fin de la période d'un an, afin de permettre à l'agent de faire son choix.

L'article 241 précise :

« Passé le délai d'un an fixé à l'article 240, les agents sont

mutés par décision du DG de l'organisme. »

Les mutations comportant changement de résidence ou modification de la situation de l'intéressé sont soumises à l'avis de la CAP.

Les propositions doivent tenir compte des demandes formulées par les intéressés ou leur situation de famille, au moins une des trois propositions doit être faite dans son département de résidence (l'Île de France étant considérée comme un même département).

L'agent qui n'accepte pas sa mutation ne peut plus prétendre au versement de sa rémunération et est licencié après avis de la CAP.

N'acceptez pas n'importe quoi, par peur d'être sanctionné ou licencié.

Au lieu de subir en silence, exprimez-vous, agissez !

Vous n'êtes pas seuls, nous sommes là pour vous aider et défendre vos droits.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des problèmes, pour prendre conseil et défendre vos droits.

Nadine ELIE Philippe ARSON
Section Paris Michel-Ange

Revalorisation des rémunérations, propositions du SNTRS-CGT à la Direction Générale du CNRS

Monsieur le Directeur Général,

Le 28 septembre 2005

Le décret du 29 juin, 2005 portant majoration des rémunérations dans la Fonction Publique fixe l'indice majoré minimum à 275. Ainsi les trois premiers échelons du grade d'Agent technique, les deux premiers d'AGTP et le premier échelon d'AJT sont fixés à l'indice 275. Nous demandons pour ces corps que les mesures de reclassement qui accompagnent la fusion des échelles 2 et 3, ainsi que les nouveaux bornages indiciaires des échelles 3,4 et 5, qui doivent entrer en vigueur au 1^{er} octobre, soient appliqués au CNRS dans les meilleurs délais.

Ces mesures qui consistent à relever le plancher de rémunération conduisent à un tassement de l'échelonnement des corps.

Nous vous demandons d'engager des discussions afin de proposer à nos ministres de tutelle des propositions de revalorisation de l'ensemble des rémunérations pour rendre les métiers de la recherche plus attractifs comme l'écho généralisé s'en développe.

Nous pensons qu'il faudrait partir d'un minimum de rémunération à 1400 Euros pour le premier échelon d'AGT avec un indice 275. Ce corps d'AGT devrait être ouvert aux personnes sans diplôme, ce qui devrait avoir pour conséquence l'ouverture du corps des AJT aux titulaires d'un CAP. L'échelonnement des débuts de carrière des corps d'ITA devrait devenir 330 pour les AJT, 385 pour les techniciens, 440 pour les AI, 495 pour les IE et 550 pour les IR. Soit un coefficient d'échelonnement de 1,2 pour AJT, 1,4 pour T à 2 pour IR.

Pour les chercheurs, le corps de chargé de recherche comporterait toujours deux grades avec un début de CR2 pour un recrutement très proche de la thèse, avec l'indice majoré de 605 et le classement des docteurs dans le corps des IR à ce même indice.

Les déroulements de carrière dans un corps devraient se faire sans barrage de classe, avec une amplitude d'environ 1,7 sur une durée de 30 ans. Ainsi les corps d'IR et de CR devraient se terminer en hors échelle A chevron 3.

Le grade d'IR hors classe devrait se transformer en un corps parallèle à celui des DR2 avec des indices de 715 en début et hors échelle C chevron 1 en fin. Les grades de DR1 et DRCE devraient fusionner en un seul grade avec comme indice 880 en début et hors échelle E chevron 2 en fin.

Nous souhaitons que vous preniez en considération ces propositions et que s'ouvrent rapidement des discussions sur ces sujets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Annick KIEFFER Secrétaire Générale.



L@ lettre de la Recherche n° 3



Édito

Recherche et Libéralisme

« Qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage ». Le dicton prêterait à sourire s'il ne reflétait une pratique encore répandue dans les couloirs du pouvoir actuel. A en croire « Le Figaro », un rapport de la Cour des comptes stigmatiserait la gestion des organismes de recherche publique et préconiserait les mesures que le gouvernement a d'ores-et-déjà annoncées pour son projet de loi, faisant la part belle au modèle libéral de gestion privée. Si cela était vérifié, la Cour des comptes ferait la preuve de son inutilité ou de sa partialité, ce qui, en ces heures d'économie, ne manquerait pas d'interroger sur le coût et la finalité d'une telle institution... Il ne s'agit pas ici de nier les dysfonctionnements et la nécessité de mieux gérer les fonds de la recherche publique. Se tourner vers une plus grande transparence et démocratisation serait cependant plus efficace que de considérer que seules les recherches qui débouchent sur des résultats marchands doivent être payés. Remplacer la recherche scientifique par la voyance ou la boule de cristal où l'on ne financerait que des résultats connus par avance constitue un curieux progrès de civilisation ! Avec la création d'agences (ANR, AII...) chargées de répartir les budgets et de piloter les projets, le démantèlement des organismes de recherche fondamentale est en marche. L'orientation est donnée avant même qu'une loi sur la Recherche n'ait vu le jour. La polémique révélée par « Les Échos » sur le financement de la recherche des industries pharmaceutiques aux USA où la recherche privée est devenue inexistante et où les grands groupes ne font que piller la recherche publique devrait alerter tout un chacun. Ne pas mettre de contraintes sur les entreprises privées dans le partenariat avec les universités et les organismes de recherche laisse augurer un pillage monumental et un appauvrissement à court et moyen terme du potentiel scientifique du pays. L'intervention des salariés et des populations, aux côtés des chercheurs et des universitaires est aujourd'hui essentielle pour que les pôles de compétitivité soient guidés par la transparence, l'évaluation des résultats, la validation des partenariats public - privé et le contrôle de l'utilisation de l'argent public. L'avenir de la recherche fondamentale comme de l'industrie du pays ne se limite pas à l'horizon 2007 ni aux frontières de l'hexagone. Des programmes ambitieux, une programmation durable en moyens et en effectifs sont plus que jamais à l'ordre du jour.



●
**Tomates de
tous les pays :
unissez vous !**

La société
"Cabanon"
(Cavaillon)
productrice du jus
d'une tomate
locale créée par
l'INRA d'Avignon,
vient d'être
rachetée par la
Chine.

Les nouveaux
patrons,
prosélytes
acharnés, autant
de leurs propres
petits fruits
rouges que des
marges qu'on est
susceptible d'en
extraire, ont
décidé de
supprimer la
production de
tomate locale
pour mieux la
remplacer par des
tomates ...
chinoises !

Outre les 1100
suppressions
d'emplois (sur
2000), cette
stratégie qui
condamne à
terme l'entreprise
"Cabanon",
impacte d'autres
sociétés

Le Président Chirac dans son discours de Reims sur la «*stratégie recherche*» du gouvernement vient d'énoncer sa vérité : «*L'État ne saurait prétendre décider à la place des industriels des produits à développer, des alliances à nouer, ou des marchés à conquérir*». Ce renoncement de l'État à assumer ses responsabilités essentielles au nom d'un «*colbertisme obsolète*» servira-t-il l'innovation, le progrès scientifique, le progrès économique et social ? L'histoire démontre le contraire !

L'autre théorème d'Albert !

Récemment, un physicien-écrivain s'est penché sur l'histoire de «*7 révolutionnaires*» qui marquèrent l'histoire scientifique du 20^e siècle ; l'une de ces histoire éclaire de façon originale le débat sur les liens entre recherche industrielle, recherche fondamentale et responsabilité des Nations dans le progrès scientifique et technique.

Cette histoire, c'est celle d'un jeune ingénieur de 3^e classe, employé au bureau fédéral de la propriété industrielle de Berne, qui énonça voici un siècle, une théorie qui allait révolutionner l'idée que l'on se faisait du monde, de la matière ... la théorie de la relativité restreinte.

Le jeune Albert fit-il cette découverte fondamentale, le nez dans les étoiles, l'œil rivé au télescope ? Pas tout à fait ! Fit-il cette découverte dans le cadre d'un projet d'entreprise destiné à inonder le marché asiatique ou européen d'un cuiseur ménager à photons ? Pas plus !

Chargé au sein du bureau fédéral de la propriété industrielle de Berne de l'examen d'un grand nombre de brevets proposés pour résoudre cette question essentielle (pour la Suisse) de la synchronisation des horloges, notre jeune ingénieur baigna dans un univers foisonnant d'innovations technologiques qu'il était chargé d'évaluer, et ce dans le but de répondre au programme «*industriel*» d'un certain baron Von Moltke, qui avait fait de la synchronisation des horloges du pays une priorité nationale.

Ainsi naquit cette théorie fondamentale de la relativité restreinte, fruit extraordinaire de la rencontre, d'une capacité créatrice (et fondamentale) hors du commun, d'innovations technologiques et d'un programme industriel volontariste initié par une Nation, un gouvernement.

Sans doute, l'histoire des découvertes n'a pas toujours obéi aux règles de cet «*autre théorème d'Albert*» ; mais reconnaissons que dans bien des cas l'existence conjointe d'une implication forte de l'État, acteur du progrès (et non spectateur), de recherches fondamentales et industrielles de haut niveau ... a favorisé le progrès, enrichi la recherche fondamentale et la recherche industrielle, qui se sont nourries l'une et l'autre de grands programmes nationaux, qui se sont nourries l'une et l'autre de leurs avancées respectives.



agroalimentaires de la région qui utilisaient le "coulis cavallonnais."

La fin de l'entreprise "Cabanon," allongerait la liste déjà longue des entreprises agroalimentaires qui ont fermé leur porte dans la région et réduirait un petit peu plus le champ d'expérimentation et de partenariat de L'INRA locale, menaçant à terme l'avenir local de l'institut.

De tout cela, et de bien d'autres choses, il fut question lors d'un débat UGICT sur la recherche organisé à Cavailon, débat qui permis non seulement de faire le lien, entre recherche et stratégie d'entreprise, mais aussi de renouer des liens entre les salariés de ces deux mondes dont les intérêts sont d'évidence... convergents.

En rendant un hommage appuyé à quelques grands programmes (au nombre desquels le nucléaire civil, le TGV, l'aéronautique, l'espace ...), tous marqués par une forte volonté industrielle de la Nation, un effort de recherche conséquent, des partenariats multiples entre les secteurs public et privé ... le rapport gouvernemental Beffa est venu confirmer la validité de cet « *autre théorème d'Albert* ».

Quel dommage qu'au nom de la concurrence, du marché, ... le même rapport décrète (mais sans le démontrer) que « *l'autre théorème d'Albert* » doive céder le pas au « *postulats* » du marché.

Quel drame qu'un Président n'ait, comme pitoyable proposition que l'énoncé d'un axiome, conspué par toute la communauté scientifique.

Ensemble, les chercheurs du public et du privé et leurs organisations syndicales qui ont débattu durant le printemps d'une future loi sur la recherche, ont plus témoigné de leur attachement aux théorèmes démontrés, qu'aux postulats douteux, qu'aux axiomes foireux.

Ils l'on fait en dénonçant les renoncements qui ont affectés ces dernières années autant la recherche publique que privée, et qui affectent aujourd'hui le devoir d'initiative d'un état frappé d'incurie en matière de grands programmes industriels, sociaux, culturels ...

L'union de leurs voix, de leurs revendications dans ces discussions ... n'ont pas suffi pour contraindre ce gouvernement à la raison; l'État dans sa grande inconsistance décide d'ignorer les raisons des succès passé de la recherche, décide d'y substituer un marché aux crédits géré par deux agences (ANR et AII)!

La voix des chercheurs avait permis que s'ouvre un grand débat sur l'avenir de la recherche; pour que ce débat serve réellement, la voix de la recherche doit de nouveau se faire entendre!

Conflit d'intérêts au NIH

Le 1^{er} février dernier, le National Institute of Health (NIH), qui est aux USA – dans une certaine mesure et avec beaucoup plus de moyens (28 milliards de dollars en 2005) – ce que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) est à la France, annonçait la promulgation d'une réforme éthique consistant dans l'interdiction, faite à tous ses personnels d'être consultants auprès des entreprises pharmaceutiques, de biotechnologie, ou de matériel médical ou d'en accepter quelque rémunération que ce soit. L'interdiction s'étendait aux rapports avec les universités, hôpitaux et instituts de recherche recevant des fonds du NIH. Le 26 mai, la revue « *The Scientist* » publiait la réaction du Comité exécutif de la « *NIH Assembly of Scientists: [...] Nous partageons la conviction*



●
**67 pôles,
mais bien des
questions**

L'annonce par le gouvernement de la liste des 67 sites labellisés « pôles de compétitivité » a fait couler beaucoup d'encre.

D'abord ce qui frappe c'est l'ampleur de l'engagement des régions qui ont déposé pas moins de 105 dossiers.

Une telle affluence marque à l'évidence un fort besoin de mise en cohérence de la recherche, de l'industrie et de la formation, mais aussi une attente forte d'un pilotage politique en matière industrielle.

Confronté à une telle demande, Villepin ne pouvait pas décevoir tant de projets en n'en retenant que 15

tion du directeur Élias Zerhouni et d'autres, y compris le Congrès et l'opinion publique, que tout conflit d'intérêt financier au sein de l'Agence est inacceptable et doit être interdit par des règles. Et nous reconnaissons que de graves conflits d'intérêts ont eu lieu au NIH. Mais nous divergeons sur les mesures correctives imposées. Ces mesures vont très au-delà des problèmes de conflits d'intérêts, s'immiscent dans la vie privée et menacent de rendre le NIH fort peu attractif pour les meilleurs scientifiques qui sont à la base de son excellence». Cette entrée en matière est suivie d'une solide argumentation, études de cas à l'appui. Nous n'essaierons pas ici de juger qui a tort et qui a raison. Ce conflit n'est pas seulement éthique. Il est aussi social : les rapports des travailleurs scientifiques à la société changent. Le cas du NIH ne fait qu'illustrer une réalité qui tend à se généraliser. La marchandisation des connaissances scientifiques s'accompagne d'une dimension «marchandisation du travail scientifique». Une politique scientifique européenne bien avisée se devrait d'en tenir compte. Et le mouvement syndical aussi.

L@ lettre recherche n° 2

Grenoble (Crolles), une préfiguration des pôles de compétitivité. Qu'en est-il ?

Un pôle de compétitivité résulte de la combinaison, sur un même territoire de trois types d'acteurs (entreprises + centres de formation + unités de recherche) et de trois facteurs décisifs : partenariat recherche privé/public + innovation + visibilité internationale. Pour favoriser l'émergence des pôles de compétitivité, le gouvernement y affecte 750 millions d'euros sur trois ans, les ministères sont appelés à y consacrer 25 à 30 de leurs fonds d'intervention, des exonérations d'impôts et des allègements de charges sociales pourront être alloués aux entreprises concernées, l'ANVAR et les organismes similaires participeront à cet effort en y allouant des fonds. Le site de Crolles situé près de Grenoble est cité en exemple en France. Il serait une réussite.

Qu'est-ce Crolles ?

Grâce aux grands programmes nationaux (nucléaire et électronique), Grenoble (avec le CEA/LETI) est un centre de renommée mondiale en nanotechnologies. Les activités du Pôle de Crolles s'appuient sur une plate-forme d'enseignement (INPG et l'université), un ensemble de recherche (CEA, INPG, CNRS, université) et une plate-forme de valorisation industrielle (le "pôle d'innovation MINATEC" constitué de laboratoires de haute technologie et de bureaux) financé par l'argent public, destinée à accueillir des PME mais aussi des échelons de recherche de grands groupes industriels. L'ensemble abrite aujourd'hui environ 2 500 cher-

comme l'avait d'abord envisagé Raffarin. Les pôles ainsi labellisés se partageront une enveloppe d'1,5 milliard d'euros de financements sur trois ans.

Reste que le soupçon d'un saupoudrage est tout à fait légitime.

Mais ce qui frappe dans ces dossiers retenus, c'est la présence de grands groupes dont on peut vraiment se demander si l'abondement de crédits publics pourrait modifier quoi que ce soit à leur stratégie en termes de délocalisation, de relance des activités de Recherche et Développement.

Encore une fois, l'argent semble appeler l'argent.

Comment ne pas être saisi d'un doute sur l'efficacité des pôles dans la lutte contre les

cheurs, ingénieurs et techniciens. A la mi-2004, l'investissement se situait déjà aux environs de 2 milliards d'euros.

Crolles abrite aussi la stratégie industrielle de trois grands groupes internationaux alliés avec le CEA : l'Américain Motorola, le Hollandais Philips et le Franco-Italien STMicroelectronics regroupés dans 'Alliance'. Autour d'un projet de recherche appelé "projet NANOTEC", plusieurs accords scellent l'ensemble. Un contrat quadripartite réunit Alliance et le CEA-LETI. Des contrats bilatéraux existent entre le CEA et chacun des partenaires industriels. L'ensemble de ces contrats définit les programmes de R&D du CEA à court terme, les règles de propriété et d'exploitation des résultats, les contributions financières de chaque industriel. Jusqu'à maintenant, ils sont confidentiels.

Enfin, à la périphérie de l'ensemble, il existe des décideurs locaux qui se mobilisent pour attirer les investisseurs internationaux. Le japonais JEM Europe, l'américain Photronics et le français UP SGI se sont déjà installés dans la région. Dans leur langage technico-économique, les experts parle d'un *cluster* (grappe).

Ce pôle est annoncé comme une réussite. L'avenir le dira.

Mais pour qu'il en soit ainsi, un certain nombre d'enjeux importants doivent être surmontés. Les deux mondes que le projet gouvernemental veut rapprocher, celui de la recherche publique et celui de l'industrie privée, ont souvent des règles, une histoire et des systèmes de valeurs différents. L'horizon temporel n'est à priori pas le même (court terme pour l'industrie, moyen et long terme pour la recherche), les objectifs de rentabilité à court terme semble difficilement conciliables avec ceux de la progression des savoirs, les modes de gestion des personnels (individualisation « contre » travail collectif), la propriété des idées et jusqu'aux formes de management (autoritarisme « contre » démocratie participative)... Beaucoup de contraintes semblent se dresser face à ce qui pourrait apparaître comme un mariage contre nature. Pourtant dans bien des histoires industrielles d'exception (aérospatiale, énergie, transport, espace...) de tels mariages se firent (et sans qu'il y ait eu besoin de créer des « pôles de compétitivité » géographiques!). L'un de leur point commun fut sans aucun doute de ne pas chercher l'asservissement de l'un à l'autre, de rien céder de ce que chacun considérait comme son originalité, sa richesse. Chacun dans ces conditions pu tirer parti d'un échange, dont les finalités essentielles, rappelons le, avaient été particulièrement bien cadrées par des stratégies industrielles ambitieuses. L'intervention des salariés dans la définition de ces stratégies comme dans leur mise en musique associant des acteurs de nature différente fut fondamentale. Face aux dangers que recèle les pôles de compétitivité tels qu'aujourd'hui définis, l'interventions des salariés, de tous les salariés sera tout aussi fondamentale qu'elle le fut hier.

<p>délocalisations quand on voit figurer dans ces projets (Sciences et systèmes de l'énergie électrique dans la région Centre ou encore Solutions miniaturisées intelligentes en Rhône-Alpes) un groupe comme ST micro electronics, précisément engagé dans un plan de délocalisation? Qu'il soit nécessaire que le pilotage de la politique économique et industrielle passe par des soutiens financiers ne soulève guère de débats. En revanche, quid de l'utilisation de</p>	<p>ces fonds publics? Quid de la transparence et du contrôle de l'utilisation des fonds par les citoyens, et notamment par les organisations syndicales, la communauté scientifique? Que signifient ces aides qui prennent encore massivement la forme d'exonérations de charges fiscales et sociales alors qu'on connaît l'échec de tels dispositifs dans la création et le maintien de l'emploi? Ces questions, et beaucoup d'autres, les organisations syndicales</p>	<p>auraient sans doute voulu les poser au Premier ministre dans la phase préparatoire de cette labellisation. Une fois encore, la transparence et le dialogue social n'ont pas été au rendez-vous. Ces pôles de compétitivité ne pourront masquer l'indigence de l'investissement en faveur de l'enseignement supérieur et ils n'apportent aucune réponse aux exigences de la communauté scientifique mobilisée. Pire, la valorisation de « pôles d'excellence » prestigieux,</p>	<p>directement branchés sur les besoins des entreprises, « rentables » risque de renforcer la crainte formulée par les chercheurs d'un pilotage direct de la recherche par les seuls critères de rentabilité immédiate. Enfin, les limites d'une telle stratégie d'excellence seraient vite atteintes si elle ne repose pas sur une industrie vivante valorisant et reconnaissant les compétences de ces salariés et notamment ses ingénieurs, cadres et techniciens. ■</p>
---	--	---	---

Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens
Case 408 - 263 rue de paris - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57 - Email : ugict@cgt.fr - Internet : www.ugict.cgt.fr

A renvoyer L@ lettre de la Recherche : lettre-recherche@ugict.cgt.fr

Je m'abonne à L@ lettre de la Recherche

Nom :

Prénom :

Entreprise, unité de recherche :

E-mail :

L@ LETTRE DE LA RECHERCHE UGICT - CGT N° 3





**UNION GÉNÉRALE
DES INGÉNIEURS, CADRES
ET TECHNICIENS DE LA CGT**

“Libre” concurrence ou politique industrielle !

L'affaire Hewlett Packard a été au centre de toutes les discussions des ingénieurs et des cadres. À travers elle, c'est l'ensemble des entreprises high-tech qui se sentent concernées. Quand le mépris et le gâchis des compétences atteignent de tels sommets, comment s'étonner que cela fasse événement.

Pour un bon usage des fonds publics

Les restructurations dans le secteur de l'industrie informatique et dans le secteur des hautes technologies sont incessantes. Après l'annonce d'un plan mondial de suppressions d'emplois par Ibm cet été, les multinationales Sony et Hewlett Packard ont annoncé à leur tour des milliers de licenciements dans le monde. La seconde société française de services informatiques, Unilog, est en train d'être vendue par ses dirigeants à Unidata, sous le contrôle de fonds de pensions britanniques, ce qui fait craindre évidemment le pire.

En France, les salariés d'HP ont répondu par la mobilisation unitaire, la grève et les manifestations. Ce conflit est lié à des problématiques fondamentales. Le fait que la multinationale en question ne soit pas en difficulté financière, mais tout au contraire dans une situation prospère et très profitable pour des actionnaires, pointe à nouveau le caractère intolérable des « licenciements boursiers ». Mais elle soulève du coup la question des conditions à créer pour les empêcher.

UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA CGT
263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57
Internet : www.ugict.cgt.fr - E-mail : ugict@cgt.fr

On mesure que celles-ci sont intimement liées à la possibilité qu'ont les salariés d'intervenir dans les choix stratégiques de leur entreprise. Dans le discours libéral dominant, la démocratie dans le champ économique devrait se limiter à consacrer le pouvoir des actionnaires sur les directions générales, la prééminence des objectifs financiers sur les projets industriels. Dans cette optique, le droit du travail apparaît comme un obstacle au droit boursier, et devrait reculer à son profit. Qu'il s'agisse des objectifs revendicatifs immédiats ou des perspectives à construire à plus long terme, on mesure combien est devenue urgente la reconnaissance du salarié comme citoyen à l'entreprise en capacité d'intervenir dans sa gestion. C'est non seulement la réponse à une attente démocratique, mais aussi un impératif pour que l'économie se tourne vers les satisfactions des besoins sociaux.

Le dossier HP réactualise une revendication de la CGT, à savoir le contrôle social des aides publiques. Alors que le gouvernement Raffarin avait supprimé la loi sur contrôle des fonds publics, on a entendu le Président du Conseil général de l'Isère, et même le Premier ministre dans sa suite menacer la multinationale de rembourser les subventions publiques dont elle a bénéficié pour s'implanter à l'Isle d'Abeau. Reconnaissons que ces interventions ont le mérite de reposer la question. Mais faut-il se contenter d'exiger un remboursement ou se donner les moyens de contraindre les multinationales et grandes entreprises à investir dans les projets industriels et dans l'emploi ? C'est donc bien en continu, et pas seulement quand l'incendie est allumé, que l'intervention des salariés et des populations sur l'utilisation des fonds publics doit être permise, afin de contraindre les entreprises à leurs responsabilités économiques et sociales.

Pour une politique industrielle synonyme de croissance

Plus fondamentalement, l'absence de véritable politique industrielle en France et en Europe apparaît en vraie grandeur. Ainsi, lorsqu'une volonté existait en France, même avec beaucoup de défauts, de promouvoir une informatique nationale, cela pesait sur l'économie de ce secteur. Au moment où Bull existait comme constructeur informatique, les entreprises américaines et japonaises se pressaient pour créer usines et emplois en France afin de s'ouvrir le marché hexagonal. Ibm se targuait même d'être le premier contribuable français pour obtenir des marchés publics. La privatisation puis le démantèlement de l'entreprise et de l'informatique françaises a provoqué et continue de provoquer le désengagement des constructeurs américains et japonais dominants. Ce même raisonnement peut s'appliquer à l'Europe pour laquelle la balance extérieure en informatique est très largement déficitaire.

S'ajoutant à la non-intervention publique, un autre volet de la stratégie industrielle et économique est aujourd'hui montré du doigt. La spécialisation sur l'assemblage et la seule conception au détriment des productions de base a été mise en œuvre dans la plupart des domaines et aboutit à une perte de maîtrise.

L'orientation « échange un Airbus contre vingt millions de tee-shirts » vient de voler en éclat. La fuite en avant sur la high-tech à forte valeur ajoutée, au détriment de technologies traditionnelles nécessitant soi-disant trop d'emplois, aboutit à une impasse. Des pays comme l'Inde ou la Chine connaissent un boom économique en commençant à intégrer la high-tech.

Cette orientation s'est construite sur la course permanente à la marge financière maximale au détriment des cohérences technologiques et industrielles, sur la déréglementation publique au profit de la logique et des intérêts privés.

Intervenir sur les enjeux européens et mondiaux

Les dimensions européennes et mondiales de ce plan de licenciements boursiers renvoient à l'enjeu des dimensions internationales de l'action syndicale. Ainsi, le Président

de la Commission de Bruxelles a répondu au Président français qu'intervenir sur une restructuration industrielle ou financière ne comptait pas parmi les missions de la Commission. Jacques Chirac pouvait-il s'attendre à une autre réponse et pense-t-il être dédouané pour l'avoir simplement posée ? L'enjeu n'est-il pas que la construction européenne se donne comme objectif central de permettre à l'intervention politique de peser sur les stratégies des groupes, pour développer l'emploi et le progrès social ?

Le syndicalisme européen ne doit-il pas s'interroger sur sa capacité à réagir face à de telles situations ?

Plus fondamentalement, l'absence de véritable politique industrielle est une des causes majeures des désastres économiques et sociaux actuels. C'est vrai pour la France comme pour l'Europe.

Contrairement à ce que préconisait le projet de la Constitution européenne, qui interdisait toute intervention publique au nom de la libre concurrence, il y a nécessité de reconstruire une intervention et une maîtrise publique, au plan national et européen autour d'une politique industrielle et de recherche digne de ce nom.

HP justifie les suppressions d'emploi dans les pays développés au motif qu'il a intérêt à délocaliser dans les pays à faible coût de la main-d'œuvre qualifiée, comme l'Inde ou la Chine. Voilà qui pose la question du développement dans le monde. Faut-il se protéger de la mondialisation, ou garantir à la fois les droits au développement, à la protection de l'emploi, à la convergence par le haut des normes sociales ? Autant d'objectifs qui appellent à la réorientation des ressources financières mondiales, et donc à la construction de véritables rapports de forces transnationaux. L'action de la CGT et de son Ugict pour contribuer à bâtir une nouvelle organisation syndicale internationale s'inscrit dans cet objectif.

Des pôles de compétitivité pour quelles ambitions ?

Le gouvernement français par la voix de Dominique de Villepin avance les pôles de compétitivité comme la panacée ! Prenant appui sur la nécessité du croisement recherche, industrie, besoins des collectivités et des populations, ceux-ci peuvent amener de l'innovation donc de la compétitivité, ce qui ne signifie pas forcément de l'emploi et ne règle en rien le problème des délocalisations.

Nicolas Sarkozy prône l'autonomie des universités, le démantèlement des organismes publics de recherche, l'ultralibéralisme comme seule issue dans la mondialisation. Il pratique ainsi la fuite en avant vers le modèle libéral américain, au moment où aux États-Unis la polémique a lieu sur les laboratoires pharmaceutiques privés qui ne font plus du tout de recherche à force d'avoir pillé la recherche publique... Cela devrait amener toute personne de bonne foi à s'interroger.

Après les délocalisations et les licenciements massifs dans les secteurs traditionnels, les licenciements boursiers, dans un fleuron de la high-tech comme Hewlett Packard où les salariés sont en majorité de jeunes ingénieurs dévoilent l'impasse d'une mondialisation construite sur des logiques libérales.

Le résultat de la consultation gouvernementale sur les pôles de compétitivité a donné une idée des attentes, des besoins et des atouts dont dispose notre pays. C'est autre chose qu'un saupoudrage de moyens, avec quelques pôles d'excellence bien lotis dont notre pays a besoin. Il y a nécessité de grands programmes reconstituteurs de cohérence et de tissus sociaux, industriels et économiques. Le discours sur l'économie de la connaissance (processus de Lisbonne) restera lettre morte sans une véritable politique européenne de la recherche, de l'informatique et de la communication.

De tels pôles, croisant recherche, industrie et besoins de la collectivité, gérés démocratiquement sans assujettir la recherche publique aux intérêts privés, doivent être articulés avec de grands programmes en matière de politique de santé ou énergétique comme dans d'autres domaines.

Il s'agit d'en arrêter avec le ridicule des privatisations comme Edf. Voir Gdf privatisé chercher des clients en électricité pour concurrencer Edf est d'une pertinence qui se passe de commentaires !

Une économie ouverte n'empêche pas de chercher des cohérences et des équilibres au plan national, européen et mondial ; mais une mondialisation fondée sur un plein emploi qualifié et solidaire sur la planète suppose effectivement d'autres politiques que s'inscrivant dans une concurrence exacerbée à la baisse du prix du travail. C'est ce qui est posé aujourd'hui.

Les ingénieurs, chercheurs, cadres et techniciens de notre pays ont besoin de droits nouveaux pour être entendus et faire valoir les innovations, initiatives et solutions scientifique ne reposant pas sur le seul ratio financier et en phase avec leurs attentes, celles de l'ensemble des salariés et des populations. Ils demandent des cadres clairs pour déployer leurs efforts avec des articulations public-privé constructives d'un futur de maîtrise sur l'économie.

Le syndicalisme a sa place à prendre pour dégager des issues positives aux situations d'impasse actuelles ?

Il est un lieu où les cadres et les techniciens doivent pouvoir donner leurs avis et échanger sur ces questions.

Travailler des choix alternatifs en matière d'emplois, de décisions économiques, se mobiliser pour une véritable politique industrielle, obtenir des droits plus conséquents pour exercer pleinement nos responsabilités, voilà sur quoi l'Ugict-CGT entend débattre et intervenir avec vous.

Bulletin à renvoyer à **UGICT-CGT**
263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57
Internet : www.ugict.cgt.fr - E-mail : ugict@cgt.fr

BULLETIN DE CONTACT OU DE SYNDICALISATION

Je souhaite me syndiquer *Je souhaite prendre contact*

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise : Département :

E-mail :

Téléphone : Professionnel Personnel

Conférence Nationale Chercheurs

Du 21 octobre 2005

C'est une réunion statutaire qui s'est tenu un mois avant le congrès de Fréjus. Il faut se féliciter de la présence d'une trentaine de personnes dont 27 chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRETS.

Rapport de Michel PIERRE, responsable du Secteur Chercheur au BN. Le rapporteur a d'abord procédé à un rappel de ce qui s'est passé depuis la précédente Conférence Chercheurs en janvier 2005 dans le monde, en France et plus particulièrement dans la recherche en insistant sur la situation actuelle marquée par la diffusion du projet de budget 2006 et l'avant-projet de loi de programme pour la recherche.

Le contexte politique :

1) La poursuite du processus de mondialisation avec la généralisation de la concurrence (montée de grandes puissances émergentes) et les efforts des USA pour maintenir leur domination.

2) La politique d'adaptation à ce contexte en France et en Europe (atteinte à la couverture sociale et au Code du travail, baisse du pouvoir d'achat, privatisations, etc.) provoque un fort mécontentement : grandes manifestations en France au mois de mars et le 4 octobre et surtout la victoire du Non au référendum sur la constitution européenne.

3) L'absence d'alternative politique crédible et la division du mouvement syndical sur les questions de fonds obèrent pour l'instant un mouvement social d'envergure.

Dans la recherche et l'Enseignement Supérieur

1) La situation des labos et des personnels ne s'est pas vraiment améliorée malgré les reculs du gouvernement sur les suppressions de postes et de crédits à la suite du grand mouvement de 2004.

2) Le gouvernement a poursuivi la mise en place de ses réformes qui amorce une profonde transformation de la recherche publique. Le projet de loi de programme pour la recherche marginalise les EPST et struc-

ture les Universités au profit d'un pilotage par l'ANR et des Pôles dans les régions (Pôles Compétitivité, Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur sous forme d'Établissements Publics de Coopération Scientifique ou de Fondations Privées). Ces Pôles regrouperont des équipes des EPST, des équipes des Universités avec les Écoles doctorales et certains masters.

Les CDD augmentent via les programmes de l'ANR et bientôt dans les Pôles. Les directions d'EPST continuent aussi à privilégier les emplois de contractuels. Le salaire au mérite est annoncé avec une série de mesures souvent ciblées en faveur de ceux qui travailleront dans les Pôles.

Il s'agit par toutes ces réformes de mettre la recherche publique au service des industriels pour les aider à gagner des parts de marché.

3) Pendant cette période, le gouvernement a fait mine de négocier avec SLR, qui a fait preuve pour le moins de candeur. En fait, le gouvernement s'est appuyé sur la CPU. En juillet, il a ouvert la discussion aux syndicats. Il les a écoutés en refusant toujours de négocier. Fin juillet, il n'y avait plus de doute. Pourtant SLR et les syndicats de la FSU appelaient encore à des négociations en septembre alors que la seule action qui restait était la lutte contre les réformes gouvernementales soutenues par une partie des notables scientifiques.

4) Le projet de budget 2006 constitue la première étape de mise en œuvre du projet de loi de programme. Le milliard doit être « démythifié ». La subvention d'État aux EPST baisse pour la plupart en euros courants. Les autorisations nouvelles d'emplois (plafond d'emplois selon la nouvelle Loi Organique des Lois Finance dite Lof) n'aboutiront pas à une augmentation des postes de titulaires chercheurs et ITA mis aux concours dans les EPST. Ils seront utilisés pour créer des CDD ou seront transformés en crédits pour les labos ! C'est l'ANR qui obtient les moyens supplémentaires sur

les fonds des privatisations. 1/3 du milliard servira à des cadeaux fiscaux.

5) Les réformes du CNRS (regroupement des équipes dans des grosses structures, directions interrégionales directement connectées à la direction générale, marginalisation des départements scientifiques et du Comité National, réorganisation sauvage de l'appareil administratif) et de l'INSERM (remodelage de nombreuses unités, tentative de regrouper des équipes dans des centres de recherche) visent à adapter les principaux EPST à la nouvelle organisation de la recherche. Les conflits entre les dirigeants du CNRS sont des luttes de pouvoir liées aux réformes et aux contradictions d'intérêt qu'elles génèrent.

6) Nous avons besoin de renforcer le SNTRS-CGT compte tenu de son rôle dans les luttes. Le SNTRS-CGT a continué de se renforcer chez les chercheurs en termes d'adhérents et de résultats électoraux au CNRS et à l'INSERM, mais son influence reste insuffisante surtout en raison des difficultés du renouvellement des militants aussi bien sur les sites de recherche que dans les organes de direction du syndicat. Le travail syndical CGT sur les sites universitaires associant chercheurs et enseignants-chercheurs avec les IATOS et les ITA devient une exigence pressante. L'évolution positive des relations du SNTRS-CGT avec la FERC-SUP-CGT laisse espérer une amélioration importante des interventions de la CGT dans les Universités.

7) Il est urgent de mobiliser. Il faut réunir des AG pour informer et débattre. Le 24 novembre doit être une première étape réussie.

Les points développés par les participants

Les restructurations sont opaques et parfois très rapides.

C'est en particulier le cas en Cancérologie. La mise en place d'une agence de pilotage, l'Institut National du Cancer (INCA), et de 7 cancéropôles a complètement margina-

lisé l'INSERM dans ce domaine. L'évaluation des équipes et des projets aussi bien que les financements sont faits par l'INCA qui est un lieu de luttes politiques entre les ministères. Les appels d'offres ont été rendus publics 2 jours avant la date limite. Tout était ficelé d'avance. Il n'y a plus de règles. Il semble difficile d'espérer faire de la recherche sur le cancer en dehors des 7 cancéropôles. Si ce système se généralise à d'autres champs scientifiques, on peut se demander à quoi vont servir les EPST.

A Paris XII, la direction de l'INSERM a voulu obtenir dès cette année le regroupement des Unités dans un Centre de Recherche qui supprime les Unités. Le projet n'était pas mûr et a été repoussé par les Instances Scientifiques. Cela a été le cas cette année pour la plupart des projets de Centre de Recherche de l'INSERM en France.

A Jussieu, le remodelage des structures de recherche va bon train. Il n'y plus que deux labos de physique. La Chimie suit le même chemin.

A Besançon, toute la restructuration se fait autour du pôle de micromécanique.

Partout, les restructurations se font dans l'obscurité sans débat scientifique. On ne sait pas où on va. Le souci est d'obtenir l'argent de l'ANR. Il faut être dans les Comités pour se faire arroser. C'est le clientélisme. Pour d'autres c'est la débrouille. La parole syndicale ne passe pas bien : beaucoup de chercheurs sont indifférents ou attentistes, beaucoup se font encore des illusions.

C'est un tournant majeur pour la Recherche et même l'Enseignement Supérieur

Le gouvernement a un projet bien qu'il cherche encore à affiner son dispositif sur certains points. Le gouvernement sait aussi médiatiser : annonce de 3000 postes, le milliard. Le but, c'est l'inféodation aux industriels. Le gouvernement détruit le système existant pour le remplacer par un autre. Il n'y a plus que le statut qui résiste. Pour combien de temps ?

Il y a un changement structurel complet et une remise en cause des acquis démocratiques. C'est un contre 68. Certains politiques et

mandarins reprochent pourtant au gouvernement de ne pas aller assez loin (colloque au Sénat).

La loi n'est pas encore adoptée. On peut se battre.

De nombreux chercheurs sont désabandonnés

Beaucoup de Chargés de recherche pètent les plombs devant les difficultés pour faire avancer leur recherche, pour trouver une issue aux jeunes qu'ils encadrent et leurs problèmes de carrière. Cette remarque est sans doute valable également pour une partie des Directeurs de recherche. La question de la démocratie est posée partout par les jeunes et les moins jeunes. La précarité est considérable partout. Les jeunes ont été roulés dans la farine. Ils se sont fortement mobilisés à l'appel de SLR et des syndicats, mais n'ont pas obtenu grand chose : peu de créations de postes, une très faible revalorisation des allocations de recherche et un âge encore plus tardif avant d'obtenir un poste stable (suppression de la limite d'âge).

Pourquoi le gouvernement a-t-il pu avancer autant ?

Beaucoup de participants se sont interrogés sur les raisons qui ont permis au gouvernement d'avancer autant. Le rapport de force dans la société française est favorable au Capital et le gouvernement est déterminé, mais certains pensent que le mouvement s'est construit sans que la plupart des personnes mobilisées aient vraiment compris les objectifs du gouvernement et d'une partie de l'« establishment » qui s'était jointe au mouvement (Beaulieu par exemple). Ceux-là voulaient marginaliser les EPST et créer des emplois, oui mais précaires, pour piloter le système de recherche au profit des industriels. L'illusion que le gouvernement accepterait un compromis était forte. Une partie des dirigeants du mouvement (dans SLR et les syndicats) ont contribué à entretenir cette idée qu'il fallait en priorité rechercher un compromis alors que la seule question était comment faire pour maintenir une pression maximale.

Les revendications pour les jeunes : recrutement et période doctorale

Les revendications à avancer pour les jeunes chercheurs sont reve-

nues à plusieurs reprises.

Il a été remarqué que la plate-forme revendicative du SNTRS-CGT ne prenait pas bien en compte la notion de qualification des salariés pour les doctorants. A Bac+5, il faudrait avoir pour les doctorants la même revendication salariale que pour les ingénieurs débutants. Je pense que cette remarque est fondée et que le fait de préparer un diplôme ne justifie pas un salaire inférieur.

Il a été constaté que le SNTRS-CGT proposait un recrutement, dans les EPST et les Universités, au niveau de la thèse alors que précédemment le syndicat avait défendu l'idée d'un recrutement à partir du niveau DEA avec une année d'expérience de la recherche. Il est vrai que nous avons pris en compte ces dernières années le point de vue dominant parmi les jeunes et les militants pour faire bloc contre les projets de recrutement beaucoup plus tardif. Cette revendication du niveau thèse pour le recrutement permettait de rassembler au maximum. Ce débat pour un recrutement possible à partir du niveau DEA mérite d'être relancé.

L'idée de recruter en thèse que des fonctionnaires stagiaires a été aussi émise. Cette revendication pose problème car elle réserverait la thèse à ceux qui se destinent aux EPST et aux Universités. Beaucoup de docteurs vont faire une autre carrière et devraient être financés autrement pendant leur thèse. Nous sommes contre un mécanisme discriminatoire. En plus, ce type de sélection favoriserait un profil particulier de candidats sans une pratique préalable de la recherche.

La situation à l'INRETS

Le CIADT du 4 octobre a validé le projet de délocalisation du Centre d'Arcueil où est installée la direction de l'INRETS. Chaque chercheur d'Arcueil doit rejoindre un autre site où sa thématique est travaillée ou rejoindre un autre établissement.

L'INRETS s'engage fortement dans les Pôles de Compétitivité, mais les entreprises n'ont pas l'air très intéressées. Primes au mérite et contrats à court terme se développent.

Le rapport de forces n'est pas favorable aux syndicats.

croissance ou décroissance

Plusieurs interventions ont souligné le danger de la logique de la décroissance soutenue par certains hommes politiques et syndicalistes. Le développement de la recherche comme le progrès social exige la croissance, ce qui est possible en respectant des normes environnementales. D'autres ont contesté ce point de vue. Il a été convenu de poursuivre ce débat en disposant de plus de temps. C'est une question politique, mais qui concerne clairement le syndicalisme.

La place du SNTRS-CGT dans les

luttons

Le SNTRS-CGT est bien perçu parmi les personnels. Il a en général de bonnes relations avec SLR dans les sites où SLR est organisé. Il y a des exceptions (Nice, ...). Le SNTRS-CGT et la CGT sont, pour certains, la seule force capable d'organiser la réplique face à la politique gouvernementale. Le SNTRS-CGT doit s'exprimer plus nettement en direction des jeunes chercheurs. Sur ce point, plusieurs interventions constatent que le CJC a un rôle plus que discutable et est très liée à l'«establishment». Il est possible de passer des alliances avec la CJC,

mais il faut prendre garde à ne pas lui donner le rôle de porte-parole des jeunes qu'on se contenterait de soutenir. Le SNTRS-CGT doit avoir sa démarche propre en direction des jeunes. Nous ne pouvons nous contenter de la situation actuelle.

La réunion s'est terminée par une discussion sur les moyens de renforcer l'activité du syndicat et des candidatures qui pourraient être proposées lors du Congrès pour les organes du syndicat : Bureau du Secteur Chercheur et CE.

Michel PIERRE

4 octobre 1945 - 4 octobre 2005 : Notre sécu a 60 ans.

Le patronat rêve de la mettre à la retraite...

Plutôt qu'un long développement, l'article 1er de l'ordonnance du 4 octobre 1945 dit tout :

« Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. L'organisation de la Sécurité Sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les accidents du travail et de maladie professionnelle, et les allocations familiales, et le salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci, et sous réserve de dispositions de la précédente ordonnance. Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation des dites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur ».

Même si l'édifice n'a jamais été terminé (le chômage n'est pas dans la protection sociale, l'unification des régimes non réalisée) quelle avancée toujours enviée à travers le monde ! Cette vieille dame a autant besoin de se voir souhaiter un bon anniversaire que d'être entourée et protégée par ceux qui tiennent à la conserver. C'est certainement le seul cas où il faudra ne pas économiser luttés et vigilance pour qu'après ses 60 ans elle reste en activité. Oui, décidément, avec une pensée pour A. Croizat et tous les syndicalistes qui l'ont mise en place.

Bon anniversaire madame la Sécu

Le bureau de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Paris

Vous avez dit... TROU DE LA SÉCU ?

Cette année, nous donnons un euro non remboursé de notre poche, nous allons être très contrôlés lors de nos arrêts maladie, nous allons devoir consulter un généraliste avant d'aller voir un spécialiste...

Toutes ces mesures pour réduire le "soi-disant" trou de la Sécu!!!

Mais le fameux trou de la Sécu de 11 milliards d'euros existe-t-il vraiment ?

Et bien lisez ce qui suit...

Vous avez dit trou de la Sécu ?

- 7,8 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur le tabac
- 3,5 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes de l'alcool
- 1,6 milliards non reversés à la Sécu des assurances auto pour les accidentés de la route
- 1,2 milliards non reversés à la Sécu de la taxe sur les industries polluantes
- 2 milliards de TVA non reversés à la Sécu
- 2,1 milliards de retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés
- 1,9 milliards de retard de paiement par les entreprises... etc. etc.

C'est-à-dire : 20,1 milliards d'euros.

Ces chiffres sont issus du rapport des comptes de la Sécu pour 2003.

Je suggère de faire suivre ce type d'informations à toutes vos connaissances et de leur donner le même conseil. Un petit copier / coller sur la totalité du message, y compris cette partie, c'est vite fait !

Bien sûr, l'inconvénient c'est que l'on encombre les messageries, mais, finalement moins qu'avec les spams et les virus ? L'inconvénient, c'est qu'une fois lancé ce message risque de circuler pendant longtemps sans contrôle.

Mais pas autant que le trou de la Sécu.

L'avantage, c'est qu'à force d'être diffusé, il finira bien par arriver sur la messagerie de responsables de la Sécu, ou de politiciens qui sont censés passer leur temps à gérer l'argent des contribuables....

Rien n'est jamais acquis....

LES SENIORS A LA PORTE !... DU CAES du CNRS

L'emploi des seniors âgés de 55 à 65 ans, dans le secteur privé, est un véritable problème de société dans notre pays. Ce fléau engendré par l'économie libérale accréditant le dogme capitaliste : embauchons des jeunes sous prétexte que les "vieux" coûtent trop chers, qu'ils sont inadaptés et pas assez dynamiques a conduit la France à être aux derniers rangs des pays d'Europe avec un taux d'employabilité de 36,8%.

L'ensemble des organisations syndicales (CFDT/FO/CFTC/CFE-CGC/CGT) négocient depuis plusieurs mois avec le MEDEF et le gouvernement en vue de trouver une solution qui garantissent le travail de ces personnes qui se sentent rejetées de la société.

Le CCD "seniors" après le contrat nouvel embauche (CNE) prouve la détermination des gouvernants à créer la précarité à tous les âges (de 7 à 77 ans...), au service du capital.

La politique de l'emploi dans l'économie sociale devrait répondre à d'autres critères. Les entreprises sont en règle générale des associations et leurs employeurs majoritairement issus des organisations syndicales. Le CAES du CNRS fait partie du monde de cette économie solidaire et il devrait en partager toutes les valeurs.

Malheureusement, c'est tout le contraire!

Au conseil d'administration de juin à Fréjus, 19/30 administrateurs se sont abstenus sur la proposition de vote du groupe SNTRS-CGT: "de proposer prioritairement aux deux directeurs des villages de vacances d'Aussois et d'Oléron, âgés respectivement de 57 et 59 ans, les postes CDI CAES nouvellement créés".

Ce vote par abstention a contribué à faire condamner le CAES du CNRS par le conseil des prud'hommes d'Albertville en audience publique le 26 août 2005.

La justice a tranché en faveur du directeur d'Aussois : elle a requalifié les contrats de travail du directeur d'Aussois en contrat à durée globalement indéterminée.

Normalement le CAES aurait dû appliquer cette décision. Au contraire, dès réception du jugement, la présidence a interjeté appel, engagé une procédure de licenciement et décidé une mise à pied à titre conservatoire sans consultation du bureau national du CAES.

Nous ne pouvons pas admettre que des élus syndicaux en tant qu'employeurs ne respectent pas le droit des salariés, mais surtout mettent en cause le jugement des prud'hommes, seule instance de justice dans laquelle les représentants salariés sont partie prenante.

Conscientes de la gravité de la situation, les organisations syndicales nationales du CNRS se sont réunies les 21 et 22 septembre 2005 et ont proposé une médiation extérieure au CAES en vue de trouver une solution négociée qui permette à chacun une sortie honorable de ce conflit.

Par la volonté des organisations syndicales, un processus était donc engagé et un accord pouvait être trouvé dans l'intérêt et la dignité des deux parties.

Passant outre cette médiation, dès le bureau du 27 septembre, le président du CAES voulait obtenir le licenciement mais il échoua. Malgré cela, au bureau du 4 octobre, il obtint l'autorisation de licencier le directeur d'AUSOIS pour fautes graves (?)

L'acharnement du président du CAES à licencier les directeurs de centres de vacances, quelles qu'en soient les conséquences humaines et financières pour le CAES, dépasse l'entendement.

La lettre de licenciement adressée au directeur d'Aussois en est l'affligeante illustration : harcèlement moral, humiliation, incitation à la délation et non-respect des engagements.

Face à cette dérive vers l'arbitraire, les organisations syndicales fondatrices de l'association doivent prendre leurs responsabilités. En créant une médiation nationale avec les avocats des deux parties, elles avaient fait un choix lucide, respectons-le !

Au conseil d'administration du 12 octobre, les élus du SNTRS-CGT ont lancé un appel à la dignité, au respect des décisions de justice, en vain.

En revanche, le conseil d'administration a voté la création d'un CDI affecté au service culture pour remplacer un personnel sur poste CNRS qui part à la retraite, sans attendre la décision du CNRS quant à son éventuel remplacement. L'application de la nouvelle convention CNRS/CAES aura pour conséquence à moyen terme de diminuer les postes de fonctionnaires dans les centres de vacances du CAES (13,5 postes) en contre partie d'une compensation financière. Les élus du SNTRS-CGT ont proposé que ce poste culture soit remplacé par un poste CNRS, la majorité CFDT/SNCS en a décidé autrement! La création de ce poste en CDI CAES, d'un niveau AI ou IE, évalué à 40 000 € par an (équivalent à 4 000 journées vacances) augmentera le coût de fonctionnement du CAES au détriment de l'action sociale en faveur des agents CNRS dans les secteurs de l'enfance, des régions, de la solidarité et des vacances.

Denis CLAISSE

Tribune libre... Tribune de discussion...
La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

**RENFORCER LES CONDITIONS DE LA MOBILISATION ET
DE L'ACTION DES RETRAITES DU SNTRS**

Statutairement (article 8 b), les adhérents retraités du SNTRS sont regroupés dans une Section Nationale qui tient au moins une fois par an une assemblée générale.

Ce regroupement a de grands avantages :
Regrouper les isolés géographiques et les éloignés du lieu de l'activité professionnelle
Mieux cerner les besoins et les revendications propres aux retraités et mieux les défendre : mode de calcul des pensions, pouvoir d'achat, défense et accessibilité des services publics, amélioration des conditions de logement, maisons de retraite, aides ménagères, APA...

Mieux mobiliser et mieux organiser les retraités
C'est d'ailleurs ce que précisent les statuts : « cette section est particulièrement chargée de défendre les intérêts spécifiques des retraités, de les tenir informés de l'activité du syndicat et de les faire participer sous les formes appropriées ».

Cependant, ce regroupement national n'est que très partiel. Beaucoup de syndiqués retraités restent rattachés à leur section locale :

251 retraités au SNTRS (2005)
174 dans les sections locales
77 dans la section nationale

Cela peut se comprendre pour des raisons géographiques et affectives mais aussi parce qu'une grande partie des revendications sont communes aux actifs et aux retraités, comme l'ont montré nombre d'actions récentes :

Pouvoir d'achat des salaires qui influe sur celui des retraités

Défense commune des services publics

Défense commune de la sécurité sociale

Le rattachement à la section locale évite la coupure avec les actifs (ce qui est souvent vécu par les retraités comme une mise à l'écart) et permet une plus grande proximité avec les problèmes concrets et l'action concrète (Signalons que cette proximité peut aussi se concrétiser en militant dans les Unions Locales et les USR.).

Ce rattachement a un inconvénient : l'éloignement par rapport aux revendications et actions propres aux retraités.

Certes la responsabilité de la mobilisation et de l'organisation des retraités des sections locales relève des sections locales mais la Section Nationale s'est posé –dans ce contexte- la question : comment mieux mobiliser les retraités sur leurs problèmes spécifiques en tenant compte de ces affiliations différentes.

La section Nationale a déjà pris deux initiatives par rapport à cette question :

Tenir des réunions de la Section Nationale dans les sections locales, avec les actifs et les retraités des sections locales : à Jussieu (janvier 2005), à l'resco (mai 2005), à Orsay, prochainement. Mais si cela est possible en Région Parisienne, ce ne l'est pas pour des raisons financières en province.

Demander aux régions de désigner un correspondant retraités pour « relayer et organiser l'activité décentralisée des retraités ». C'est l'objet d'une circulaire du Bureau National et du bureau de la Section Nationale des retraités envoyée le 27 mai 2005 aux secrétaires régionaux du SNTRS avec copie aux secrétaires de sections et aux membres de la CE.

Dans cette lettre, BN et Section Nationale proposaient que ces correspondants se réunissent une fois par an avec le bureau de la Section Nationale et le Bureau National « pour faire le point sur l'activité retraités et leur syndicalisation ».

C'est cette proposition de réunion restreinte tous les ans qu'il me semble nécessaire d'intégrer dans les statuts (article 8, à la fin du b)) en complétant la proposition de la CE d'organiser une conférence nationale des retraités tous les 3 ans.

Jeannine GRUSELLE
Section Nationale des retraités

Bac +

[Bac + 5 + deux ans de travail dans une ambassade (Volontaire du Progrès) + chômage depuis quatorze mois (inscription à l'ANPE) + « invitation » aux vendanges par l'ANPE + impossibilité (exprimée) d'accepter pour une raison de recherche de travail = radiation de l'ANPE = 1 chômeur en moins] x n cas semblables ou ressemblants = plan de lutte contre le chômage réussi. C'est proprement génial !

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

Le Capital a choisi la décroissance pour l'Europe

En Europe occidentale, y compris en France, on entend souvent des discours sur la décroissance présentée comme un bienfait. En fait, dans le contexte de la mondialisation, ce sont les dirigeants capitalistes et les responsables politiques alignés sur les orientations du Capital qui ont fait ce choix depuis longtemps. Depuis le début des années 70, avec le Club de Rome, ils prônent la décroissance pour les pays développés et incitent à des politiques de baisse démographique et de réduction du prix du travail dans ces pays en invoquant l'insuffisance des ressources de la planète et la dégradation de l'environnement. Ils ont été suivis sur ce terrain par les «verts» et une partie des forces dites de gauche. Depuis cette époque, tous les pays d'Europe occidentale ont poursuivi à des degrés divers des politiques de baisse démographique. Le cas le plus parlant est sans doute celui de l'Allemagne où les aides à la famille sont particulièrement faibles. Si rien ne change, il est prévu que l'Allemagne passe en 50 ans de plus de 80 millions d'habitants à 55 millions. De plus, ces dernières années dans ce pays, les réformes de Schröder et la politique du Capital poussent à une forte réduction des revenus du travail : emplois précaires, baisse des salaires et de la couverture sociale. Le programme de la grande coalition qui dirige maintenant l'Allemagne annonce de nouvelles mesures défavorables aux salariés : départ en retraite à 67 ans, etc. Dans ces conditions (diminution de la population et baisse des revenus du plus grand nombre) il faut s'attendre à une baisse de la demande intérieure à moyen et long terme. Pourquoi le Capital investirait-il durablement dans ce pays avec une telle perspective ? Et la situation est semblable dans presque tous les pays d'Europe occidentale : baisse démographique, baisse du pouvoir d'achat, emplois précaires, réduction de la couverture sociale. La France est moins engagée sur cette pente, mais le processus est amorcé. Où en sera-t-elle dans 20 ans ?

Bien sûr le Capital n'abandonnera pas un objectif de croissance globalement sur la planète, mais il investira ailleurs qu'en Europe occidentale. Il a commencé sur des marchés qui ont des meilleures perspectives de développement comme la Chine, l'Inde, le Brésil, etc.

Ce qui peut paraître le plus étonnant en Europe occidentale et notamment en France, c'est que le Capital est relayé aujourd'hui sur le plan idéologique et politique, sur ce thème de la décroissance, par des courants politiques, étiquetés de gauche et même d'extrême gauche, qui préconisent une autre distribution des richesses dans la décroissance. Pourtant, les périodes de décroissance ont toujours été défavorables aux salariés et la recherche ne s'est développée fortement que lorsque les dirigeants voulaient soutenir ou développer la croissance : début des années 60, arrivée au pouvoir de Mitterrand en 1981,... Au contraire la crise du début des années 70 et le revirement de Mitterrand en 1984 en faveur de l'austérité ont vu dimi-

nuer le progrès social et le développement de la recherche. L'Europe des années 1990 à 2005 qui essaie de mettre en place un marché et une monnaie uniques ne parvient pas aujourd'hui à relancer la croissance sans générer des déficits qui affaibliraient sa monnaie et fausseraient la concurrence intérieure. On voit bien les difficultés des grands pays à maintenir un déficit inférieur à 3% de leur production intérieure et leurs efforts pour réduire le pouvoir d'achat des salariés et les dépenses publiques. Résultat, malgré des annonces répétées pour créer l'Espace développant le plus la connaissance sur la planète, l'effort de recherche de l'Union Européenne piétine et s'embourbe dans la précarité et des carrières repousser pour les jeunes.

Force est de constater qu'il n'est pas rationnel de préconiser la décroissance quand on veut améliorer la situation des salariés et développer la recherche. Le développement de la recherche est intimement lié au développement des entreprises et de la consommation intérieure. C'est une analyse fondamentale de la CGT. C'est pourquoi dans les luttes et les «négociations» dans la recherche, le SNTRS et l'UGICT ont toujours associé la recherche des Universités et des EPST avec la recherche des EPIC et des Entreprises.

L'irrationalité du discours pour la décroissance ne doit pas nous surprendre car l'irrationalité gagne du terrain. Aux USA, le créationnisme, qui nie l'évolution des espèces, se répand comme de nombreux discours anti-science, et touche même le milieu scientifique. La France est également touchée par les discours anti-science et la montée de l'irrationnel mais sous des formes moins visibles qu'aux USA. La dénonciation du nucléaire et des OGM, notamment par les partisans de la décroissance, dépasse depuis longtemps la recherche rationnelle de précautions. Elle est souvent de l'ordre du fantasme et tente de transférer les responsabilités des dirigeants capitalistes sur le dos de la communauté scientifique. L'homéopathie trouve de nouveaux défenseurs. Cette confusion est propice à toutes les dérives. Ainsi, l'irrationnel a la cote du côté du gouvernement comme le montre la nomination de Mafeosi, le directeur de thèse de Carmen Tessier la championne de l'Astrologie, au Conseil d'Administration du CNRS ! Bien sûr dans le cas de Mafeosi, c'est tellement gros que cela fait réagir. Mais soutenir le charlatanisme de l'homéopathie ou les fantasmes anti-technologies est-ce si différent ?

Mais rien n'est joué. La démarche scientifique continue encore sans doute à représenter l'avenir pour la majorité des français et des européens. De plus, il n'est pas évident que les peuples d'Europe acceptent la logique de la décroissance. En tout cas, pour ma part, je choisis la croissance avec l'exigence du respect partout sur la planète de normes sanitaires et environnementales, des droits de l'homme et des salariés en particulier. Pour le peuple français et pour l'humanité.

Michel PIERRE

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

CGT: syndicalisme de classe ou d'accompagnement des politiques du capital ?

Cet été, deux articles ont souligné le caractère charnière du moment qui va de la victoire sur le nazisme, marqué par une poussée des forces révolutionnaires qui ont contraint le capital à des concessions d'importance, fondant ce que l'on a appelé un contrat social, à la crise d'accumulation actuelle du capitalisme et de son extension au monde entier. Il y a cependant dans toute cette période une constante : la volonté des capitalistes de réduire le prix de la force de travail et donc de revenir sur ce « contrat social ». Cette politique constante a été menée dans des rapports de forces qui ont vu l'affaiblissement du courant révolutionnaire. Elle s'est attaquée, et cela quel que soit le gouvernement, à des points essentiels : salaires, retraites, emploi, droit du travail..... C'est ainsi que Laurent Mauduit dans le journal le « Monde » (08.2005) note avec gourmandise que bien des tabous ont sauté en trente ans et il pointe ceux qui restent à faire sauter. Il souligne en particulier, que le droit du travail ne devrait pas tarder à suivre le même chemin. C'est cette politique et le mécontentement légitime qu'elle engendre qui sont la cause principale du vote non au dernier référendum. Aussi, la crainte est grande pour les forces du capital de voir émerger une contestation fondamentale de leur politique. Pour empêcher cela, il faut des régulateurs et des agents du contrôle social. Jusqu'à présent, les forces politiques ont réussi à composer et recomposer (droite unie, gauche plurielle...) des solutions qui, sur la base de l'alternance, permettent de mettre en œuvre une même politique : celle du capital. Mais avec l'approfondissement de la crise, il leur faut aller plus loin et intégrer profondément les organisations syndicales à la stratégie du capital. De ce point de vue, la CFDT est à la tête du mouvement. Ainsi, l'article de son Secrétaire Général dans le journal « Le Monde » du 28 août trace-t-il les grandes lignes du « nouveau contrat social ». Dans « l'économie de la concurrence », la CFDT entend être le premier acteur de la régulation sociale. Le principe du « diagnostic partagé » en amont des décisions gouvernementales et patronales renvoie à l'intégration du syndicat à la gestion capitaliste. En effet, le diagnostic ne porte pas sur la remise en cause primordiale de la domina-

tion du capital et tend à masquer la contradiction fondamentale entre le capital et le travail. Mais si la CFDT est à la tête du mouvement tandis que FO, la CGC, l'UNSA et la FSU jouent leur petite musique catégorielle, pour la CGT la question reste posée : syndicat de classe ou d'accompagnement des politiques du capital. Notons que la question n'est pas seulement théorique. Au moment de la réforme des retraites et de la protection sociale, la direction de la CGT a accepté la démarche du diagnostic partagé. Elle avait même approuvé les diagnostics, laissant au pouvoir, au MEDEF et à la CFDT à la fois du temps -il y a eu de longs mois d'inaction- et de l'espace politique pour justifier les mesures prises. La direction confédérale a récidivé avec son positionnement sur le référendum, où, sous prétexte, de laisser débattre les syndiqués, elle ne s'est pas engagée dans la bataille du non, tandis que deux de ses dirigeants appelaient à voter oui dans les colonnes du journal « Le Monde ». Dans la recherche, il est clair que l'appréciation positive du rapport Beffa, comme la participation de la CGT au plus haut niveau à l'Institut de l'innovation industrielle, résultent du même positionnement : recherche d'un accord sur le diagnostic puis, participation à la mise en œuvre des mesures que le pouvoir en décline. Évidemment cette démarche peut-être conflictuelle, on l'a vu avec les retraites et la sécu, mais le conflit ne porte pas au cœur du problème, mais à sa périphérie : « la mise en œuvre ». Si cette orientation l'emporte à la CGT, les travailleurs seraient privés d'un outil de lutte essentiel à la défense de leurs intérêts. Il leur resterait alors le choix entre un réformisme mou et un réformisme un peu plus combatif, mais l'un et l'autre sur le terrain de la collaboration de classe.

Par rapport à cet enjeu essentiel, les adhérents de la CGT doivent pouvoir se prononcer en toute clarté. C'est à partir des revendications, à partir de l'outil syndical à construire et renforcer que ce débat doit avoir lieu au SNTRS comme partout dans la CGT.

Michel Gruselle
Section de Jussieu

Tribune libre... Tribune de discussion...
La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

Technologie et luttes des classes

La décision de la Chine d'autoriser la commercialisation de riz transgénique dès 2006 constitue un tournant décisif dans l'expansion des cultures de plantes génétiquement modifiées. La production à terme de 100 millions de tonnes de riz génétiquement modifié aura un impact majeur sur l'acceptation des OGM pour l'alimentation humaine et animale non seulement dans le continent asiatique mais aussi dans le monde entier. Un bilan rapide de l'utilisation des OGM depuis 1996 permet de constater que leur culture augmente de 15 à 20 % par an, ce qui est sans précédent dans l'histoire de l'agriculture. 85 millions d'hectares sont actuellement cultivés dont 35 % dans les pays en voie de développement, 90 % des paysans soit 7,5 millions qui utilisent des semences OGM sont des paysans des pays en voie de développement. D'ici 2010, c'est plus de 150 millions d'hectares (soit 1/10 des terres cultivées) qui seront couvertes d'OGM. Les semences OGM ne sont pas une technologie imposée dans le cadre d'un rapport social de subordination, mais une marchandise. C'est à dire que leur acceptation par la société dépend uniquement de leur valeur d'usage, de leur capacité intrinsèque à répondre à un besoin social. Manifestement, ces semences doivent présenter une valeur d'usage nettement supérieure à leurs équivalents classiques, ceci d'autant que leur valeur marchande est supérieure. Leur avantage est tel que compte tenu de leur prix elles sont l'objet d'un marché parallèle. La décision des autorités chinoises découle des conclusions de l'étude menée pendant deux années par 300 petits producteurs sur deux variétés de riz résistantes à un insecte ravageur. Le verdict est sans appel ; amélioration de la productivité et surtout très forte réduction (80%) de l'usage d'insecticides avec une très forte réduction des troubles physiologiques liés à l'épandage de ces insecticides. Les pertes occasionnées par les insectes ravageurs sur les récoltes de riz se montent pour la Chine à 5 milliards de dollars malgré 1 milliard de dollars épanchés en insecticides. La commission parlementaire sur les OGM a permis de mettre en lumière les dégâts considérables causés dans notre pays par les arrachages. L'INRA et le CIRAD ont quasiment abandonné toute recherche dans ce domaine. Mais ces recherches se font en dehors de l'Europe. Des plantes résistantes à la sécheresse, à des conditions de salinité élevée, ou qui fixent l'azote sont en cours de validation. Elles sortiront des laboratoires dans quelques années et leurs avantages seront tels quelles ne pourront qu'être commercialisées. Mais ce seront les entreprises étrangères qui les produiront et notre agriculture en sera totalement dépendante. Comment l'Europe et la France pourraient elles durablement rester à l'écart de cette technologie ? Les 1000 hectares de maïs transgénique cultivé en France prouvent que les agriculteurs français sont loin d'être anti-OGM et sont par la même la

preuve du caractère vain et pitoyable des destructions des cultures transgéniques. Il est impossible de rester à l'écart du développement des forces productives. Les organisations anti-OGM sont toutes sans exception anti-nucléaires. Au Forum social mondial de Bombay de 2004, les nanotechnologies ont été présentées comme une arme supplémentaire des multinationales pour dominer le monde ! La science n'est pas libératrice par elle-même, ce sont les conditions d'intégration de la technologie dans le processus social de production qui peuvent constituer des enjeux de lutte. Les OGM comme les plantes classiques peuvent servir toutes les stratégies économiques. Le problème n'est pas d'être pour ou contre les OGM mais de savoir comment on les gère ! Il est significatif que la classe ouvrière, c'est à dire les salariés producteurs de biens matériels, soit absente des mouvements anti-technologie. Les métallurgistes n'ont jamais lutté contre l'introduction des machines à commandes numériques qui renvoyaient les machines-outils au musée. Ces mouvements anti-technologie sont similaires à ceux des Canuts de 1830 et des Luddites anglais de 1807 qui luttaient contre l'introduction de la production capitaliste et de son exploitation par la destruction des métiers à tisser. Le mouvement anti-OGM est l'expression détournée d'une protestation contre la gestion capitaliste de la société. Le capitalisme est un système de développement des forces productives basé sur l'exploitation du salariat. Cette exploitation est le rapport social fondamental par lequel les capitalistes accaparent la plus value, c'est à dire la valeur créée par les salariés pendant la durée du travail pour laquelle ils ne sont pas rémunérés, et par lequel ces derniers sont placés dans une situation de ne jamais disposer de la maîtrise de leur travail ni de ses résultats. La production du maximum de plus value par l'accumulation du capital au détriment de la force de travail génère toute une série de contradictions qui sont à l'origine de la crise structurelle que nous vivons depuis la fin des années 70. La financiarisation de l'économie prend sa source dans la diminution du taux de profit et dans la volonté du capital de le restaurer en économisant sur la force de travail et en ponctionnant sur la valeur ajoutée produite par les entreprises et non dans un diktat de l'OMC. La « définanciarisation » c'est à dire la réorientation des entreprises vers des activités de production et de services ne peut que résulter des changements des critères de gestion des entreprises imposés par les luttes et par les modifications des taux d'intérêt et des critères d'attribution du crédit et non de l'accumulation de taxes. On ne vend que ce que l'on produit, les rapports de forces au sein de l'OMC dépendent de la puissance économique de chaque pays, c'est à dire des stratégies des entreprises productrices de biens et de services qui sont déterminées par leur taux de profit. Le libéralisme (néo ou ultra) n'a pas

Tribune libre... Tribune de discussion...
La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

grand sens, ce qui détermine l'orientation sociale de l'économie c'est à dire l'utilisation de la plus value générée au niveau des entreprises et de la nation, c'est le niveau d'accumulation du capital et les luttes. Le rôle de l'État est d'aider à l'accumulation du capital en asservissant encore plus le salariat au patronat et en diminuant toutes les dépenses qui contribuent à restaurer la force de travail. C'est ce à quoi ont travaillé tous les gouvernements quelques soient les coalitions politiques au pouvoir depuis 1983. Refusant de voir les raisons de la crise dans la nature

même du rapport de subordination sociale institué par le capitalisme, c'est tout naturellement que les anti-OGM qui ne raisonnent pas en terme de lutte des classes font de la technologie une arme de domination sociale. L'enjeu de la lutte des classes est la production des richesses et leur utilisation sociale, combattre la technologie en tant que telle, vouloir revenir à des rapports pré-capitalistes d'organisation de l'agriculture c'est fourvoyer le mouvement de lutte pour le plus grand bénéfice des forces dominantes.

Gilles Mercier

Message à Sauvons la Recherche

J'ai adressé ce message à SLR suite aux articles parus sur internet.

Je suis un ingénieur de recherche CNRS en retraite. Syndiqué au SNTRS-CGT.

J'ai créé auprès de la direction générale du CNRS (via la direction de la stratégie et des programmes, 1992-2000) une structure transversale au service de toutes les directions scientifiques, des services de la formation permanente, des relations industrielles, des relations avec les Universités et les autres EPST. Structure chargée d'organiser et de développer avec une vision stratégique d'établissement toutes les compétences et ressources technologiques utiles à l'activité de recherche.

Cela concerne massivement la place et le rôle des Ingénieurs et Techniciens qui sont au nombre de 11 à 12000 au CNRS. Mais pas seulement, car nombre de chercheurs sont à l'origine ou utilisateurs directs de compétences et de ressources technologiques extraordinaires. Cette structure, qui vit toujours et rend de grands services, se voulait une contribution à la réforme du CNRS.

Je trouve donc hallucinant que vos textes ne disent absolument rien du rôle irremplaçable des ITA qui doit être pris en compte dans la réorganisation de la recherche. Rien des menaces qui pèsent sur ce rôle, sur le manque de moyens utiles à l'acquisition, à l'utilisation de méthodes et d'outils performants, face aux besoins toujours plus pointus des équipes scientifiques. Sur les menaces d'une sous-traitance massive des réalisations techniques, et dont le coût prohibitif, l'incompétence sont souvent avérés.

Sans ITA les meilleures idées scientifiques restent des rêves.

Roger BRIOT

L'UNITE, OUI, MAIS PAR ET POUR L'ACTION

Le projet de document d'orientation pour le 25^{ème} congrès aborde à juste titre la question d'un syndicalisme unitaire au CNRS Il constate que si l'objectif d'"un syndicalisme rassemblé" y est plus que jamais d'actualité, les choses ne sont pas si simples. Il en est de même sur le plan national.

Les salariés, d'une façon générale, aspirent à une action unitaire, au "tous ensemble". Pour combattre les mesures néfastes du Patronat et du gouvernement, les salariés pensent, pour la plupart, qu'il vaut mieux être unis. Il est vrai que le déficit de la riposte unitaire engendre en général l'échec. J'ai essayé de faire le point après trois années passées à la CE ; ce n'est pas facile, car le temps efface beaucoup de choses de la mémoire...

Trois grandes batailles viennent d'être perdues sur des dossiers capitaux : retraites, sécurité sociale, droit du travail. Comme le constatait, non sans satisfaction, l'analyste du Monde 10 août 2005 : "En deux décennies, tous les grands tabous sont tombés ou ont été vidés de leur contenu... Nous vivons enfin une économie sans le moindre tabou, écrit-il, Livet A, Services Publics, SMIC, impôts sur la fortune... Et en trois ans, trois grands tabous sont tombés : Retraites (loi Fillon) Sécurité Sociale (loi Douste Blazy et, dernièrement, Droit Social (création du "contrat nouvelle embauche" par de Villepin) !".

Chacun peut en faire le constat : en trois ans, les salariés ont perdu trois grandes batailles. Certes, comme le dit le projet pour le congrès (alinéa 48) "il faudra se battre pour éviter de nouveaux reculs, mais aussi pour conquérir ce que nous avons perdu". C'est une donnée permanente. **Cependant, nous devons nous poser la question : ces batailles pouvaient-elles être gagnées et, si oui, pourquoi les salariés les ont-ils perdues ?**

Oser se poser la question

Le rapport d'activité souligne avec raison la responsabilité écrasante "de certains syndicats qui, tels la CFDT et la CGC, (qui) ont repris sans les critiquer le thème de la crise du système de retraites, ont accepté les 40 annuités et (...) permis au gouvernement d'imposer sa réforme". Mais, évidemment, on ne peut en rester là. Il est trop simple de limiter la raison des échecs à l'attitude de la CFDT et des autres. Il faut aller plus loin si l'on veut avancer, et oser se poser la question : la CGT a-t-elle été à la hauteur pour contribuer à construire le grand mouvement unitaire indispensable pour gagner ? Le rapport d'activité aborde cette question : "L'attitude parfois peu claire des représentants de la CGT dans les instances de concertation (tel le COR) ou encore certaines interventions n'ont pas permis de clarifier le débat malgré une mobilisation importante à l'initiative des organisations de la CGT. Le SNTRS s'était adressé à la confédération pour demander plus de clarté sur la question des retraites". Voilà qui ouvre bien le débat et c'est positif.

En fait, ces trois gros échecs des salariés pendant les trois années écoulées posent la question, à mon avis, fondamentale, de la stratégie de la CGT et au delà de la nature de la CGT : **syndicat de lutte ou syndicat réformiste.** Ça va être, sous une forme ou une autre, l'enjeu du prochain congrès confédéral. A nous de participer à ce grand débat au cours de la préparation de notre 25^e congrès.

Construire un grand mouvement revendicatif

La confédération ne peut sans dommage se laisser enfermer pendant des mois -sans initiatives de haut niveau susceptibles d'informer, de mobiliser et de rassembler les salariés.- dans des instances de "concertation" mises en place par le pouvoir pour établir "un diagnostic partagé". Elle ne peut pas, non plus, s'enfermer pendant des mois dans la recherche à tout prix de l'unité avec la CFDT et les autres, sans prendre d'initiatives propres. Un grand mouvement, ça se construit dans le temps !

Des exemples concrets :

Les retraites. Loi Balladur-Veil, Rapport Charpin, Rapport Teulade, Avis du Conseil économique et social, Intervention en 2000 de Jospin sur LCI contre les 37,5 annuités..., la liste des dates qui ont marqué la bataille des retraites serait longue! Et pendant des mois à partir d'octobre 2000, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), créé par Jospin, s'est réuni dans "les salons" sans que rien ne sorte alors qu'il y avait deux représentants de la CGT (dont Jean-Christophe le Duigou, secrétaire de la CGT et responsable du secteur retraites). Silence et "devoir de réserve" ! Attitude d'autant plus grave que les media menaient, pendant ce temps, en se servant des travaux du COR, une virulente campagne sur le "Trou abyssal de la Sécu", la "Fin de la Sécu"...pour culpabiliser les salariés! Il fallut attendre février 2003 pour que soit décidée, enfin, une "manifestation unitaire" aux mots d'ordres confus, alors que Raffarin avait annoncé ses orientations dès début juillet 2002 ! Certes, un grand mouvement pour la défense des retraites se développa ensuite, pendant le printemps 2003, à l'initiative de la CGT. Mais pendant la bataille, la CGT escamota de fait la revendication des 37,5 annuités, se contentant de revendiquer la retraite à 60 ans et des négociations. C'est alors, en pleine bataille, que la CFDT signe, après une rencontre dans la nuit du 14 au 15 mai, un accord avec Fillon. Remarquons que personne n'ignorait les convergences de longue date entre CFDT et gouvernement sur la question des retraites

La bataille sur les retraites est perdue. La loi Fillon est votée.

La sécurité sociale. Aussitôt après le vote de la loi Fillon, dès septembre 2003, Raffarin et Mattei annoncent leur volonté de "moderniser" la Sécurité sociale. On connaît très bien ce qu'en termes gouvernementaux, "modernisation" veut dire : diminuer les droits des salariés.

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

En octobre 2003, le gouvernement crée le "Haut Conseil pour la Sécurité Sociale" ou siège un représentant de la CGT (Daniel Prada). De "Haut Conseil" en "Concertation" avec Mattéi (puis Douste Blazy), de concertation intersyndicale en concertation intersyndicale au niveau confédéral, les salariés sont tenus en fait à l'écart, pendant des mois, jusqu'au 5 juin 2004 jour d'une "grande manifestation unitaire" aux mots d'ordres contradictoires, unité que la CFDT rompit brutalement. La CGT se retrouva isolée pour appeler à manifester le 15 juin.

La bataille pour la Sécu était perdue. La loi Douste Blazy est votée début juillet 2004 dans le "calme", après de long mois d'intox et d'inaction des confédérations;

Droit du travail Les projets du gouvernement, ceux du Medef sont connus depuis longtemps. Après des mois de tergiversations au sommet entre les confédérations, la CGT se retrouve isolée pour appeler **seule** à manifester le 21 juin 2005 ("le mépris ça suffit"). Mais ce ne fut finalement qu'un baroud d'honneur. De Villepin fait adopter la loi sur les ordonnances. Puis, il sort aussitôt son "contrat nouvelle 'embauche", en fait la fin du CDI et le licenciement à volonté pour le patronat.

Troisième bataille perdue ! Si la CFDT nous avait rejoint, on aurait pu mettre le gouvernement en échec " a dit Bernard Thibault. Peut-être ! Mais un "mouvement unitaire " sur une plateforme revendicative ambiguë, voire contradictoire, permet-elle de gagner ? Ne masque-elle pas l'ampleur de la lutte nécessaire ?

Ces trois graves échecs doivent amener les organisations de la CGT et les adhérents à s'interroger. Le SNTRS aussi d'ailleurs. Il suffit de participer à la lutte syndicale pour se rendre compte de la différence dans la conduite des luttes par le SNTRS dans son secteur et de la CGT au plan confédéral. Le SNTRS s'efforce d'être sans cesse sur la

brèche pour informer, expliquer, dénoncer les manœuvres des directions d'organismes, mobiliser tout en travaillant à l'unité syndicale. On ne peut pas en dire autant sur le plan confédéral. Mais, en ce qui concerne les dossiers généraux (retraites...), on pouvait sentir, en particulier à la CE, pendant les trois ans écoulés, une gêne à exprimer des critiques vis à vis de l'orientation confédérale.

Pourtant, il faut nous réfléchir et oser. C'est l'intérêt de la CGT ET des salariés.

Syndicalisme de lutte ou réformisme

La CFDT ne cache pas sa volonté d'être le fer de lance syndical de la mise en œuvre de la politique du Capital. CGC, CFTC, FO, avec des airs différents, jouent en fait la même partition réformiste.

La CGT, sous peine de devenir un genre de CFDT en plus "remuante" (mais pas trop !), doit revenir à un syndicalisme de lutte. Le 4 octobre, par son ampleur, a montré que, malgré les échecs subis, la mobilisation des salariés est possible. Pourtant, le contenu bref et très général de "l'appel unitaire" n'était pas enthousiasmant. La grande question qui se pose maintenant est : "Et après le 4 octobre ?". Se contenter de s'enfermer dans des tractations au sommet ne mène pas loin. Un grand mouvement unitaire, y compris au niveau confédéral, rassemblant les salariés, ça se construit dans le temps avec persévérance, en multipliant les initiatives. C'est cette démarche qui permettra de gagner.

La suite du 4 octobre montrera si la CGT est décidée à renouer avec un syndicalisme centré sur la lutte revendicative, un syndicalisme liant revendications, propositions et action.

René Malzieu

Section nationale des retraités

Cultivons la paix !

Hier soir, j'ai participé pour le Collectif Jeunes CGT UD13, à la soirée organisée par le Mouvement de la Paix au Conseil Régional PACA. Comme le SNTRS CGT soutient le Mvt de la Paix pour le respect du Traité de Non Prolifération (TNP) des armes nucléaires, j'ai rédigé un courriel diffusé sur toute l'Université 1 de l'académie Aix/Marseille (ci-dessous). Si tu le désires, je peux faire un compte-rendu de cette soirée importante (la délégation des 130 français au Japon est venue témoignée) à notre syndicat.

Très bonne journée!

Guillaume Vinçonneau Secrétaire du SNTRS CGT PIIM
Chers collègues,

Aujourd'hui, c'est la 4ème Journée Internationale de la Paix alors "cultivons la paix". Cultiver la paix, c'est :

- respecter les droits de l'homme
- répondre aux besoins de l'humanité
- lutter contre le sida

- assurer l'accès à l'eau potable pour tous
- le développement durable
- abolir l'arme nucléaire
- le désarmement général et total
- etc...

Lundi, la Corée du Nord a annoncé qu'elle accepte de ne pas prétendre à l'arme nucléaire. Le message de paix avance, mais il nous faut encore persévérer.

Aujourd'hui, 187 pays sont signataires du Traité de Non Prolifération (TNP) de l'arme nucléaire.

La France, signataire depuis 1992, continue à dépenser 1,52 millions d'euros à l'heure dans l'arme nucléaire.

Nous devons faire comprendre aux citoyens qu'il faut faire respecter ce traité!

De nombreuses organisations dont le SNTRS CGT, l'UD CGT 13 et le Collectif Jeunes CGT 13, soutiennent le Mouvement de la Paix pour que soit respecté le TNP.

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

Quelques chiffres:

- 10 milliards d'euros par an suffiraient pour résoudre le problème d'eau potable
- Les dépenses militaires mondiales s'élevaient à 1 000 milliards de dollars en 2003
- 1 missile nucléaire intercontinental coûte la même chose que pour construire 70 écoles

De nombreuses initiatives nationales et régionales

(Manosque, Port de Bouc, Marseille, Septèmes...) se déroulent aujourd'hui. Vous pouvez vous renseigner auprès du Mouvement de la Paix: <http://www.mvtpaix.org/index.php>

"CULTIVONS LA PAIX"

Guillaume Vinçonneau
Secrétaire du SNTRS CGT PIIM

Pôles de compétitivités

Cette journée « Pôles de compétitivités », dans le cadre des Assises CGT Recherche, le 18 octobre 2005, a été intéressante. Je suis rentrée avec quelques informations qui devraient me permettre d'argumenter ou de susciter des réflexions auprès de mes collègues et au delà, mais je reste très pessimiste. Dans ce dossier Recherche (comme celui des retraités de la Sécu et bientôt du droit du Travail) nous sommes battus (hé oui) d'avance. Car comme dit l'OCDE, le temps n'est pas un problème – le libéralisme avance – certes, parfois freiné par des résistances citoyennes, syndicales, associatives (beaucoup de monde mais aucun pouvoir) mais c'est pour repartir de plus belle, sans jamais reculer.

Le libéralisme a su mettre en place des anesthésiants efficaces, « l'opium du peuple » en 2005 c'est la consommation, la pub, la TV réalité, le grattage, le foot-religion...

Face à ça, le travail syndical est difficile. Comment amener

« les petites catégories » (moins payées et non pas moins nombreuses) à s'investir dans un mouvement tel que SLR lorsqu'il n'est question que des chercheurs, lorsqu'on parle Recherche. Comment leur permettre de s'engager quand la surcharge de travail est là ?

Voilà, ce sont mes interrogations un peu générales et redondantes, je m'en excuse.

L'échange de cette journée qui réunissait des syndicalistes de la CGT des secteurs privés et publics et des « partenaires » du secteur privé impliqués dans ces pôles de compétitivités, fut très réactif et riche d'enseignement pour chacun.

Sans attendre de répondre à mes interrogations, je vais tenter de faire passer ces infos sur les « les pôles de compétitivité » à l'occasion de pauses café, de repas, de bistrot...

Catherine BUISSON

Le SNTRS-CGT est à un tournant

Notre syndicat est au cœur de la défense du CNRS et de ses personnels, le CNRS étant lui-même au cœur du dispositif de recherche publique de notre pays, par son rôle central en recherche fondamentale structurée nationalement en grandes disciplines scientifiques. Sous les coups du capital financier, du patronat et des gouvernements successifs, orchestrés par la Commission de Bruxelles, c'est tout l'édifice de recherche et d'enseignement supérieur publics qui est aujourd'hui menacé de ruine, d'asservissement et de privatisation. Le projet de LOP en est l'aboutissement spectaculaire. C'est bien en application du traité de Maastricht, des sommets de Barcelone et de Lisbonne que les services publics sont démantelés, étranglés et livrés à la privatisation. La recherche publique n'échappe évidemment pas à cette politique, c'est pourquoi les points 117 à 120 du projet d'orientation non seulement donnent une vision idyllique de l'Union européenne hors de la réalité, mais encore ne sont pas compatibles avec la victoire du NON à la constitution européenne du 29 mai, victoire à laquelle notre syndicat a contribué pour

sa part.

Le plan Larroutourou de "réforme" du CNRS est un précurseur de la LOP. Les CE successives ont condamné ce plan et demandé son retrait pour des raisons fondamentales : il brise la structuration nationale en grandes disciplines en faisant des regroupements invraisemblables (MIPPU) et en réduisant le rôle et les services de gestion des directeurs scientifiques, le tout au bénéfice d'une structuration régionale propice à la dissolution du CNRS dans les pôles de compétitivité et autres PRES soumis aux lobbies locaux. Les personnels du siège sont immédiatement concernés, soumis aux pires pressions, menacés de mutation autoritaire et de déqualification. Le rôle du syndicat est de prendre ces personnels sous sa protection en faisant de la lutte pour l'abandon du plan Larroutourou et contre la déstructuration du siège une affaire nationale, portée par tous les personnels de tout le CNRS. Or le bureau national n'a pas suivi la CE (voir le rapport d'activité p 18), se réfugiant dans la faible mobilisation des personnels du siège. Cependant, il n'est pas trop tard mais

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

l'organisation de l'action urge. Le DG rencontre des difficultés à tous les niveaux, de la résistance passive des agents d'Auteuil aux déchirements du sommet et c'est tant mieux. Le point 127 de l'orientation est donc très insuffisant. De plus, la mise en place par le DG d'un comité de suivi de sa "réforme" avec des membres représentants syndicaux (élus au CA) pose un problème considérable : le SNTRS qui s'est prononcé contre cette "réforme" peut-il siéger dans ce comité sans se déjuger ?

Pôles de compétitivité

Au dessus de cette contre réforme du CNRS il y a les pôles de compétitivité, les PRES, les campus de recherche et les fondations, l'ANR et la LOP. Les pôles de compétitivité en particulier sont le fer de lance de la dislocation des EPST et des laboratoires universitaires. Si nous ne les bloquons pas, ils vont tout régenter et remettre en cause les garanties statutaires via la mise à disposition de personnels statutaires aux entreprises partenaires du pôle, véritable prêt de main d'œuvre jusqu'à présent considéré comme un délit pénal (voir la Lettre de l'UGICT n°94 du 24/10/05). Aussi, les points 109 à 116 de l'orientation sont à revoir complètement. Notre syndicat doit dire haut et fort qu'il ne veut pas de ces pôles de compétitivité (lors des assises CGT de la recherche le 18 octobre, la plupart des camarades de la recherche privée y ont exprimé eux aussi leur hostilité). Évidemment, le refus des pôles de compétitivité ne veut pas dire que le syndicat ne défendra pas les personnels qui risqueraient de se trouver dans ces pôles. Quant aux PRES, ce ne sont que des précurseurs des pôles de compétitivité. Le SNTRS doit rejoindre la FERCSup et le CGT-INRA dans le refus des PRES.

Méthode et Action

Une mode tend à se répandre dans la CGT pour dénigrer les camarades qui s'accrochent aux acquis en les soupçonnant de vouloir défendre le statu quo et s'en satisfaire. La situation actuelle des salariés est pour sûr très dégradée : pouvoir d'achat des salaires en baisse, carrières bloquées, emplois détruits par dizaines de milliers, chômage massif, privatisations, etc. Est-ce que tout est détruit ? Certainement pas. Les services publics n'ont pas tous disparu, la Sécurité sociale a subi des coups terribles (CSG Rocard, ordonnances, déremboursements, exonérations de cotisations patronales hold up du siècle : 155 milliards € en dix ans) mais elle est encore debout, les retraites par répartition ont été très affaiblies (Balladur,

Fillon) mais les fonds de pension ne les ont pas remplacés, les fonctionnaires d'État ont toujours la garantie de leur pension par l'État. Alors, faut-il oui ou non défendre ce qui nous reste ? A l'évidence, oui. Reconquérir ce qui a été perdu n'est concevable que si nous commençons par défendre bec et ongles ce qui n'a pas été détruit. Aussi la "revendication" de sécurité sociale professionnelle (point 147 de l'orientation) mise en avant par le bureau confédéral (et reprise par Sarkozy !) est-elle très dangereuse en substituant aux garanties collectives des conventions collectives ou des statuts liées au contrat de travail, des garanties individuelles indépendantes du contrat de travail, admettant par là que la précarité à vie est devenue incontournable. Malgré les coups considérables portés, le Code du travail est encore en vigueur. Le défendre est la condition pour reconquérir les dispositions protectrices des salariés qui ont été supprimées. Ce n'est en passant "à autre chose" qu'on pourra défendre les salariés de la déréglimentation acharnée actuelle.

Seule l'action collective, massive est efficace pour se défendre et reconquérir, pour obtenir satisfaction à nos revendications. Une condition de la mobilisation est la réalisation de l'unité. Mais de quelle unité parlons-nous ? De l'unité des personnels sur des revendications précises ? Ou bien d'appels "plus petit dénominateur commun" à la CFDT, FSU, UNSA ? Plus qu'ailleurs, nous souffrons dans la recherche publique et l'enseignement supérieur d'un intersyndicalisme institutionnalisé qui nous paralyse, remettant de fait en cause notre légitimité à agir. Il faut savoir que depuis plus de deux ans cette "intersyndicale" se réunit une fois par semaine. Cet investissement de notre bureau national se fait au détriment de notre propre action. Je ne dis pas qu'il faut renoncer à l'unité avec d'autres organisations syndicales, mais que l'unité d'action, je dis bien d'action, se discute au cas par cas avec ceux qui ont la même revendication.

Oui, notre syndicat est à un tournant, le congrès national qui vient est devant de grandes responsabilités. Je souhaite ardemment qu'il décide l'orientation combative dont j'ai esquissé quelques éléments ci-dessus et que je soumetts à tous mes camarades. (Pour ceux qui ne me connaissent pas, j'ai été un des organisateurs des deux grèves des contractuels de l'INAG en 1969 et 1971 et j'ai été membre du bureau national de 1989 à 2002.)

Philippe Bouyries.

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

Pour pouvoir défendre la recherche publique et le statut de fonctionnaire d'État des chercheurs et ITA des EPST, le SNTRS-CGT doit dire NON aux pôles de compétitivité !

J'ai participé aux Assises de la recherche organisées le 18 octobre dernier par la CGT et l'UGICT-CGT sur le thème des pôles de compétitivité.

[La question des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) ainsi que le projet de loi sur la recherche (LOPR) ont bien entendu été également abordés. Cependant, dans la mesure où le gouvernement coule sa loi dans le creuset des pôles de compétitivité, je n'écrirai que sur ce dernier point.]

Les deux tiers des interventions étaient très critiques à l'égard de ces structures.

Pour n'en prendre que quelques exemples, en utilisant mes notes et le brouillon de compte-rendu provisoire, voici :

-« *La constitution des pôles de compétitivité et la création de l'Agence de l'innovation industrielle est une idée reprise de l'expérience européenne : rapprocher les entreprises, les centres de recherche, les universités pour élaborer les projets innovants qui feront notre compétitivité et nos emplois à dix ou quinze ans... Les propositions fiscales faites par le gouvernement (...) reprennent le cadre d'une politique d'exonérations qui a largement fait la preuve de son échec, les « baisses de charges » n'étant pas conditionnées par la question de l'emploi,*

-« *En mettant but à bout les pôles de compétitivité, les PRES, l'ANR, les directions inter-régionales au CNRS, on arrive aux conséquences pour les personnels annoncés par Villepin dans la loi sur la recherche : « La loi proposera des statuts adaptés », donc la remise en cause du statut de la Fonction publique d'État ».*

-« *Les pôles de compétitivité ne sont pas un élément de politique industrielle. Ce sont des éléments de désindustrialisation ».*

-« *Le pôle « Vitagora » : son objectif, est de faire gagner aux entreprises des parts de marché. La réponse aux besoins sociaux, ils n'en ont rien à faire ! Les salariés du privé de ce pôle sont inquiets car le peu de recherche privée risque de disparaître. Cela va supprimer des emplois (...) Il y a la menace de dissoudre les équipes qui ne seront pas dans un pôle »,*

-« *En fait d'aménager le territoire on est en train de déménager le territoire ! »,*

-« *La compétitivité on en parle tous les jours dans l'entreprise. Compétitivité = concurrence. Éliminer l'autre. Nous, à la CGT, on s'y est toujours opposé. La compétitivité est une obsession. »,*

-« *Sachant que la création de ces pôles aura un effet pervers de spécialisation industrielle dans les régions, se sont des pans entiers, voire des régions qui risquent d'être*

sinistrés en cas de désertion des industriels»,

-« *Pour ce qui concerne l'emploi, les pôles sont des pièges dans lequel la CGT ne doit pas tomber. Ainsi, STMicroelectronics, à Rousset, a été sélectionnée comme pôle mondial. Elle licencie plus de 600 personnes »,*

-« *Le Pôle Qualimed : il ignore toute cohérence nationale. Le pôle de compétitivité c'est l'éclatement de notre structure nationale »,*

-« *La CGT ne peut pas accepter le mot pôle. Car, soit on est dedans soit on est dehors. On ne peut pas accepter le mot compétitivité car c'est la concurrence »,*

-« *Comment s'engager par rapport à la gouvernance des pôles de compétitivité ? Ce ne sont pas des structures publiques. Il ne faut pas les confondre avec les organismes de recherche. Les pôles de compétitivité vont choisir ; c'est le patronat qui domine. Il est risqué d'avoir des représentants syndicaux es qualité dans les pôles de compétitivité. Peut être des observateurs. Mais le syndicat doit avoir un certain recul ; on risque d'y perdre son âme. »,*

Etc....

Cependant, le camarade Jean-Christophe LE DUGOU, secrétaire confédéral de la CGT ayant expliqué : « *l'idée de PROGRAMMES MOBILISATEURS, c'est-à-dire de choix de projets qui soient faits par des organismes qui ne sont pas des organismes de marché, c'est tout le débat sur l'Agence. Je suis obligé de dire que c'est la première fois que trois syndicalistes sont dans le conseil de surveillance d'une agence en matière de développement et d'innovation industrielle (...). Je n'ai jamais vu ça jusqu'à présent. Cela, c'est votre bataille, c'est ce que nous avons gagné* ». Je suis intervenu pour dire que j'étais en désaccord en rappelant que l'Agence nationale de la Recherche comme l'Agence pour l'innovation industrielle financent les pôles de compétitivité et sont basées sur la recherche par projets, portant ainsi en elles la destruction des organismes publics de recherche.

Par la suite, j'ai été surpris d'entendre la camarade Marie-José KOTLICKI dire dans sa conclusion : « *A propos des pôles, nous avons eu un débat extrêmement riche. Bien évidemment ces pôles de compétitivité ne sont pas le cadre voulu par la CGT. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec ce cadre tel qu'il a été choisi. Mais, me semble-t-il, il est hors de questions qu'on laisse ces pôles de compétitivité entre les mains du MEDEF, dans les régions (...) Ne devons-nous pas agir véritablement sur la gouvernance dans les pôles, dans les campus, dans toutes les nouvelles structures. Ce n'est pas accepter les structures ! C'est contrer ces structures !»*

Mais là, j'avoue ne pas comprendre .

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

Si ces pôles "ne sont pas le cadre voulu par la CGT", comment est-il possible de "ne pas accepter ces structures" sans dire que l'on s'y oppose d'abord?!

Et comment est-il possible de "contrer ces structures" en invitant à participer à leur "gouvernance" ?!

Il s'agit d'une question vitale pour l'emploi, pour la recherche fondamentale, pour la recherche industrielle.

Les pôles de compétitivité représentent un double danger :

4 pour les organismes publics de recherche, directement menacés de disparition, et leurs personnels risquant la mise à disposition auprès du privé, ce qui amènerait à la remise en cause de leur statut de fonctionnaire de l'État et des garanties collectives qui s'y rattachent (existence d'un corps de chercheurs à temps plein évalués par des commissions scientifiques composées pour deux tiers d'élus comme le Comité national pour le CNRS, de corps d'ingénieurs, enseignants-chercheurs, techniciens, administratifs

affectés à un laboratoire ou un service de recherche et ayant la garantie d'emploi)

4 quant à la recherche industrielle, le patronat va pouvoir disposer gratuitement de personnels fonctionnaires payés par l'État.. Donc, il va bénéficier d'un instrument supplémentaire pour accentuer la politique de baisse du coût du travail (au nom des directives de l'Union européenne), en réduisant le nombre de salarié du privé sur convention collective.

Cette question, qui d'ailleurs intéresse toute la CGT, ne constitue-t-elle pas l'un des enjeux majeurs de son 48^{ème} congrès ?

C'est pourquoi, il me semble indispensable que le congrès du SNTRS-CGT se prononce clairement pour rejeter les pôles de compétitivité, et refuser de participer à leur comité de pilotage.

Jean-Pierre Fitoussi
Section ESPCI

Trois camarades nous ont quitté

Roger MEENS

Le syndicat est en deuil. Notre camarade Roger Meens nous a quittés. Le SNTRS-CGT a perdu un camarade qui avait avant tout le souci de la défense des personnels et de leurs intérêts. Roger nous impressionnait par son calme, sa sérénité, sa gentillesse, son sourire. Membre de la Commission Exécutive de 1987 à 1996, il a beaucoup donné au syndicat. Il était là dans les moments difficiles que le syndicat a traversés. Il intervenait dans les débats avec le souci du bon sens, du réalisme, soucieux de l'efficacité du syndicat, opposé à tout ce qui pourrait affaiblir les intérêts des personnels. Son formidable humour faisait partie de sa personne chaleureuse et profondément humaine. Il apportait à tous son expérience, son savoir-faire, avec une grande modestie, dans un souci de transmission, de partage. Il défendait le personnel avec énergie et ténacité, notamment dans les CAP où il a siégé pendant 15 années.

Roger était une personnalité remarquable qui imposait le respect.. Tous nous l'aimions.

Son sourire reste en nous.

Robert CHEMIN

Robert a participé à la création du SNPTA CGT en 1948, il est au bureau national dès 1954.

Au 1er congrès du SNPTA-CGT* en décembre 1955 est réélu au bureau national où il militera pendant de nombreuses années. Robert Chemin est un militant qui a toujours combattu pour la justice.

Alors qu'il recevait la "médaille des Justes" au nom de ses parents, décorés à titre posthume pour avoir caché des juifs en 1943, Robert s'exprimait ainsi : « Je remercie mes parents de m'avoir fait Espagnol pendant et après la guerre d'Espagne, Juif pendant l'occupation, Vietnamiens puis Algériens pendant ces guerres injustes ».

La vie de Robert a été une suite d'engagements, de l'adolescence à la fin de son existence d'homme.

Il laisse l'image d'un homme droit et sincère, toujours prêt à se mobiliser pour toutes les causes qui lui paraissaient justes, à se battre contre toutes les injustices, à s'investir sans compter au service de la communauté.

* C'est ainsi que s'appelait notre syndicat jusqu'en mars 1968.

Georges BOURGUIGNON

Georges Bourguignon s'en est allé.

Il avait participé à la création de la section SNTRS de Verrières en 1968 et avait été de tous les combats, en particulier comme membre du comité de grève des contractuels INAG en 1969.

Très attaché au syndicat, il continuait, après son départ en retraite et en province, à cotiser à la section d'Orsay et avait gardé le contact avec la sous section de l'IAS.

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage seule la responsabilité de ses auteurs...

SYNDICALISME DE LUTTE ET DE CLASSE

Analyse rapide de la situation politique dans laquelle évolue notre syndicalisme.

Depuis 2002 deux dates ont marqué la résistance à la mise en place du libéralisme en France.

. Les élections de mai 2002 ont été sanctionnées par le rejet populaire de la politique libérale du parti socialiste. Refus qui s'était concrétisé avant ces élections dans la multiplication des luttes. Les infirmières en grève et non entendue par le premier ministre de l'époque en a été l'une des plus expressive.

. La deuxième étape concernait la consultation électorale sur la mise en place du traité libéral européen qui était rejeté par un NON majoritaire.

Dans ce climat politique de la mise en place du libéralisme forcé malgré ces rejets populaires, nous faisons deux constats :

Constat d'échec : l'unité CFDT, CGC, FO, UNSA Éducation, FSU et CGT mobilisés sur une riposte minimum voir d'accompagnement des réformes s'est concrétisé par une série de défaites face aux attaques brutales du Capital.

Ceci malgré les fortes mobilisations ouvrières à chaque journée d'actions. A chaque fois les manifestations dans toutes les villes ont eues des participations massives. La bataille sur les retraites en est le meilleur exemple.

En effet après chaque baroud d'honneur dans la rue en réponse aux montées des luttes, « l'Unité des Organisations Syndicales » se positionnait dans les salons de concertation d'accompagnement des réformes avec ce pouvoir « illégitime » en place. Dans ce contexte unitaire, notre direction confédérale se trouvait piégé et ne répondait pas à l'attente des hommes et des femmes en lutte sur de nombreux secteurs.

Nous assistons à une déclaration de guerre de la part de la Classe dominante : attaque sur le droit de travail, sur les emplois avec sa précarité accrue, sur les salaires mais aussi privatisation du secteur public : Les Télécoms, l'EDF, la SNCF à Marseille, Trains privés à SNCF, suppressions de bureau des Postes avec un feu qui s'oriente encore et à nouveau sur la Sécurité Sociale. Sans oublier bien sûr la réforme du CNRS

Partout fort heureusement les sections locales CGT, mais aussi leurs Unions locales et départementales sont combattives et restent mobilisées sur le terrain.

Le Capital ne s'y trompe pas car ce sont en majorité des militants CGT qui sont assignés devant les tribunaux, criminalisant ainsi l'activité syndicale combattive.

Constat de résistance : La fronde de février 2005 sur traité constitutionnel européen a sanctionné le libéralisme.

Le débat qui a traversé la CGT et déterminé sa position sur le « NON » a été à mon sens l'un des facteurs déterminants sur la victoire électorale contre le libéralisme européen.

En effet face au désarroi des échecs des luttes et la campagne du parti socialiste en faveur du traité européen semant encore plus la confusion, notre « NON » syndical a été une référence pour tous les salarié(e)s de notre pays. La CGT a fait office de phare pour les hommes et les femmes désorienté(e)s par le tournant total du PS et des Verts dans le camp du libéralisme. Car en effet il ne peut y avoir de « libéralisme de gauche ».

De plus au niveau européen une position syndicale pour le NON n'est pas passée inaperçue pour tous les travailleurs et travailleuses de tous ces pays, leur redonnant ainsi espoir pour la suite des événements à venir.

Une CGT forte et combattive.

Nous devons nous donner les moyens pour qu'émane du 48^e Congrès CGT en 2006 un bureau confédéral mandaté sur des positions de classe avec pour mission la coordination de toutes les luttes pour un mouvement d'ensemble, reconductible.

Si l'Unité de tous les syndicats est nécessaire pour des journées ponctuelles de mobilisation, celle-ci devra être débordée par une CGT plus combattive avec l'ensemble des salarié(e)s chômeurs de ce pays qui se mobilisent dans la rue. Laissant ainsi de côté le syndicalisme réformiste qui s'en ira solder nos revendications dans les salons feutrés gouvernementaux.

Michel Lefrançois

Contribution soutenue par la section SNTRS-CGT de Rouen

Banlieues : les vraies urgences

On ne répond pas à une crise sociale par un régime d'exception. La responsabilité fondamentale de cette crise pèse, en effet, sur les gouvernements qui n'ont pas su, ou voulu, combattre efficacement les inégalités et discriminations qui se cumulent dans les quartiers de relégation sociale, emprisonnant leurs habitants dans des logiques de ghettoïsation. Elle pèse aussi sur ces gouvernements qui ont mené et sans cesse aggravé des politiques sécuritaires stigmatisant ces mêmes populations comme de nouvelles « classes dangereuses », tout particulièrement en ce qui concerne la jeunesse des « quartiers ».

Ce sont des années de politique centrée sur le tout sécuritaire qui sont en cause. Le sabotage des actions de prévention, l'asphyxie du monde associatif, la démolition de la police de proximité, la tolérance à l'égard des discriminations quotidiennes, notamment à l'égard des personnes étrangères ou supposées telles en raison de leur faciès, l'état d'une école qui ne peut réduire la ségrégation nous font mesurer aujourd'hui non seulement l'échec mais la redoutable nocivité de cette politique. Ce n'est pas seulement le langage du ministre de l'Intérieur, ce sont les actes de l'ensemble du gouvernement qui relèvent d'une logique d'apprenti sorcier.

Les violences sont autodestructrices. Elles nuisent essentiellement à ceux dont elles dénoncent l'exclusion. Faire cesser les violences, pesant sur des populations qui aspirent légitimement au calme, est évidemment nécessaire.

Dans ce contexte, l'action des forces de l'ordre, qui doit s'inscrire dans un cadre strictement légal et ne pas conduire à des surenchères, ne saurait être la seule réponse. D'ores et déjà, nous devons ouvrir un autre chemin si nous ne voulons pas que se poursuivent ou se renouvellent les violences qui viennent de se produire. Seule une action collective permettra de définir les conditions d'une autre politique.

En premier lieu, nous n'acceptons pas que se poursuive l'état d'urgence.

Recourir à un texte provenant de la guerre d'Algérie à l'égard, souvent, de français descendants d'immi-

grés, c'est leur dire qu'ils ne sont toujours pas français. User de la symbolique de l'état d'urgence, c'est réduire des dizaines de milliers de personnes à la catégorie d'ennemis intérieurs. Au-delà, c'est faire peser sur la France toute entière et sur chacun de ses habitants, notamment les étrangers que le gouvernement désigne déjà comme des boucs émissaires, le risque d'atteintes graves aux libertés.

Nous affirmons solennellement que, si ce régime d'exception devait être prolongé, nous mettrions en œuvre tous les moyens démocratiques dont nous disposons pour nous y opposer.

Nous souhaitons ouvrir une autre perspective que celle qui a conduit à l'impasse actuelle.

Ceci passe par la mise à l'ordre du jour de quatre exigences fondamentales : la vérité, la justice, l'égalité et le respect.

Ni le recours à des procédures judiciaires expéditives, voire à une « justice d'abattage », ni le marquage de zones discriminées par une carte de l'état d'urgence ne sont conciliables avec l'objectif du rétablissement de la paix civile et du dialogue démocratique.

Cette exigence implique aussi que la vérité soit totalement faite sur les conditions dans lesquelles deux jeunes hommes sont morts à Clichy-Sous-Bois.

Restaurer la situation dans ces quartiers, c'est d'abord restituer la parole à leurs habitants. Des cahiers de doléance doivent être discutés, ville par ville, selon les principes de la démocratie participative entre représentants des habitants, associations, syndicats, élus locaux et représentants de l'État.

Ils doivent être rendus publics.

C'est ensuite ouvrir une négociation collective, regroupant les mêmes participants, pour programmer des actions de rétablissement de l'égalité, ce qui implique que la représentation nationale soit saisie d'une véritable loi de programmation et que cessent les mesures de saupoudrage, ou pire encore, les marques de mépris comme la transformation de l'apprentissage en mesure de relégation scolaire précoce. Une solidarité nationale authentique doit être

au rendez-vous de la reconstruction du tissu social dans les banlieues.

C'est, surtout, mettre en œuvre, dans la réalité, une réelle politique nationale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. Il doit être mis un terme sans délai à tous les discours insupportables et dévalorisants qui font des habitants de ces quartiers, des « racailles », des « barbares », des « sauvagesons » ou des « fantassins d'un complot intégriste ».

Nous affirmons qu'il y a là une véritable urgence nationale : il faut substituer à l'état d'urgence policier un état d'urgence sociale, afin que les actes des gouvernants cessent de contredire la devise de la République.

Signataires :

Les Alternatifs, Association des Tunisiens en France, ATTAC, ATMF, Cactus républicain/La gauche, CEDETIM-IPAM, CGT, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Droit Solidarité, Fac Verte, FCPE, Fédération anarchiste, FIDH, FSU, GISTI, Les Oranges, Les Verts, LDH, Lutte ouvrière (LO), Mouvement pour une alternative républicaine et sociale (MARS), Mouvement des jeunes socialistes (MJS), Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP), MRAP, PCF, Rassemblement des associations citoyennes de Turquie (RACORT), Réseaux citoyens de Saint-Étienne, Réformistes et solidaires (ReSo), Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Union démocratique bretonne (UDB), UNEF, Union nationale lycéenne (UNL), UNSA, Union Syndicale Solidaires.

Thématiques ^{8€} VO

UNE PUBLICATION DE LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE

Tripalium, chagrin, mine, usine, turbine, boulot, masseur, job, sueur, ennui, être dans son dur,

Vous avez dit travail ?

tricotter, marnier, taffer, aller au carré, esser, boiter, perruquer, du coton, culotter, galoper, enfilez des...
 turbin, ur...
 bousiller, cayenne, aller au marbre, mise bas, poussée, cheveu, faire... en pompier, chier dur, aller à la chine, envoy... comédie, aller à la co... nger son pain mard... e, pâte, foulage... mine...



Vous avez dit travail ?

*Le travail, c'est la santé ? Le travail fédère incontestablement une société. Il est source de plaisir ou de souffrance ? Le travail est aliénant ? Il est enrichissant, épanouissant, il permet de se construire ou n'a qu'une valeur marchande qui doit se plier aux règles de la rentabilité financière ? La notion de travail constitue un beau sujet de dissertation. Journalistes, syndicalistes, inspecteur du travail, mais aussi chercheurs, écrivains ou réalisateur se prêtent à l'exercice dans le dernier *Thématiques*, publication de la *Nouvelle vie ouvrière*. Le résultat est un bel ouvrage, où chacun dans ses compétences donne un point de vue, sur les valeurs du travail, sur la maladie du travail en crise et sur la façon dont on peut le soigner. Les reportages, analyses et commentaires de ce *Thématiques* sont utiles, ils donnent des éléments de réflexion et ouvrent des débats de fond. Ouvrent des portes, comme l'écrit Jacques Dimet, directeur de ce hors série, afin que le travail passe « de l'aliénation à la libération », ce qui représente « un des enjeux principaux de ce siècle ». Le travail c'est comment ? Le travail c'est quoi ? Le travail avenir ? L'ouvrage décortique la notion en trois parties, ponctuées d'illustrations et photos.*

LE PEUPLE N° 1620 - 9 NOVEMBRE 2005

Thématiques Nvo - Hors-série VO Editions

146 pages, 8 euros

CAHIERS DE LA PAIX

juillet-août 2005



MENSUEL D'INFORMATION

Le point du mois: Jacques Trélin

ACTIONS CONTRE LE NUCLEAIRE MILITAIRE :

Ne pas lever le pied

L'arme nucléaire est une arme de destruction massive, mais pas seulement. Elle est aussi une arme politique une arme de domination. L'absence d'un « accord de fonds », pour reprendre l'expression du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies, Kofi Annan, après un mois de discussions à New-York en mai dernier au sujet du Traité de Non Prolifération, montre bien la volonté de certains Etats, en particulier celle des Etats-Unis d'Amérique, de ne pas se départir de ce type d'arme. Renforcer les contrôles liés à la non prolifération et tout faire pour que les Etats non dotés de l'arme nucléaire n'en acquièrent pas : c'est OUI, mais passer à l'application intégrale de l'Article VI : c'est NON. Ceci malgré les textes retenus lors des conférences précédentes (1995 et 2000) et qui étaient considérés comme des avancées prometteuses vers le désarmement nucléaire.

Devant le désappointement quasi général que suscitait la situation au soir du 27 mai (dernier jour de la conférence sur le TNP) le Secrétaire Général de l'ONU en appela à la responsabilité des quelques 170 chefs d'états et de gouvernement qui se réuniront fin septembre à New-York pour adopter un ordre du jour visant à faire avancer le développement de la sécurité et les droits de l'homme, de prendre, par la même occasion, « des engagements audacieux et s'attaquer aux défis pressants auxquels la conférence d'examen n'a pas pu répondre » :

Intervenons massivement pour qu'effectivement des engagements soient pris pour en finir à tout jamais avec le nucléaire militaire. Faisons de la période où les chefs d'Etats et de gouvernement seront réunis à New-York fin septembre soit une période de manifestations et d'actions pour la paix et le désarmement nucléaire.

APPEL DES CENT POUR LA PAIX

Tour Pleyel—3^{ème} Etage

153, boulevard Anatole France

93521 SAINT DENIS CEDEX

Email : appeldescent@wanadoo.fr

☎ 01.43.09.04.85 — ☎ 01.43.09.12.84

Bientôt en vente

Le nouveau

Mémento SNTRS-EGT

Un CD comportant 144 fiches sur les droits des personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'IRD, de l'INRIA, de l'INRETS et de l'INED.

 <p>des droits des personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA, de l'IRD, de l'INRETS et de l'INED</p>	<h2>SNTRS - EGT</h2> <ul style="list-style-type: none">A <i>Les droits statutaires des personnels</i>B <i>Les droits des non titulaires</i>C <i>Les rémunérations</i>D <i>Les prestations familiales</i>E <i>Les Retraites</i>F <i>Les droits et libertés individuels et collectifs</i>G <i>Les accidents de service et l'invalidité</i>H <i>L'action sociale</i>I <i>L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail</i>J <i>Les instances</i>K <i>Les annexes</i>
---	--

BRS numéro 407